



RAPPORT ANNUEL 2011

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Le rapport annuel **2011** sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de CAP Atlantique, a été élaboré en vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année. Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Pour information, lors de la lecture, les cartes mentionnées dans le rapport sont disponibles en annexes.

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	5
1- Présentation générale du service	6
1.1 Territoire et population concerné	6
1.2 La compétence	6
1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1)	7
2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets	8
3. Les évènements marquants de l'année 2011	9
3.1. Développement du service à l'utilisateur:	9
3.3. Marchés de prestations de service :	10
3.4. Travaux	11
INDICATEURS TECHNIQUES.....	12
1- Données générales.....	13
2- La collecte des déchets	15
2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	15
a) Organisation des collectes en PàP et AV	15
b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés.....	16
c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires.....	17
d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	17
e) La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).....	18
f) La dotation en composteurs.....	18
2.2 La collecte des déchets recyclables	19
a) Organisation des collectes	19
A. La collecte des recyclables en porte à porte	19
B. La collecte des recyclables en apport volontaire.....	19
b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés	20
2.4 Les déchetteries.....	22
a) L'exploitation des déchetteries intercommunales	22
b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchetteries.....	23
c) Les tonnages réceptionnés en déchetterie	24
d) Le devenir des déchets réceptionnés en déchetterie	26
3- Le traitement des déchets.....	27
3.1 Le tri des déchets recyclables	27
a) La prestation de tri.....	27
b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OM.....	27
c) Le devenir des déchets recyclables	28
A. Les emballages légers.....	28
B. Les journaux-magazines.....	30
C. Le verre.....	30

3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés	31
a) Le transfert et traitement des déchets.....	31
A. Exploitation de la station de transfert de Guérande	31
B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement	33
a) Transport et traitement des ordures ménagères.....	33
b) Traitement du tout-venant au ISDND de Kéraline à Herbignac	34
3.3 Le traitement des déchets verts	34
a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule	35
A. La station de compostage de livery	36
B. La plate-forme de la baule	37
b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchetteries régies	37
4- Schémas de synthèse.....	39
INDICATEURS FINANCIERS	42
2011	42
1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2011	46
2. La répartition des charges par activité	47
3. Les ratios	48
PERSPECTIVES	50
ANNEXES.....	52

PRESENTATION GENERALE

1- Présentation générale du service

1.1 Territoire et population concerné

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique, créée au 1^{er} janvier 2003, regroupe 15 communes marquées par une forte variation saisonnière sur 39 500 ha. La population peut être multipliée par 3 localement.

	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2009
Assérac	1 381	1 773
Batz-sur-Mer	3 193	3 089
Baule (La)	16 416	16 235
Camoël	666	881
Croisic (Le)	4 325	4 064
Férel	2 094	2 883
Guérande	14 296	15 446
Herbignac	4 449	5 581
Mesquer	1 493	1 710
Pénestin	1 556	1 867
Piriac-sur-Mer	1 927	2 245
Pouliguen (Le)	5 386	4 977
Saint-Lyphard	3 261	4 265
Saint-Molf	1 773	2 250
Turballe (La)	4 102	4 515
TOTAL	66 318	71 781

*Source : INSEE - Enquêtes de recensement

Tab.1 : Population utilisée par commune sur le territoire de CAP Atlantique 2011

Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **182 hab/km²** (INSEE 2009) soit un habitat dit semi rural.

Le territoire possède un fort habitat secondaire qui atteint près de 44% et un habitat collectif de 34% en 2011.

1.2 La compétence

La compétence déchets comprend les services de collecte et traitement suivants :

-  **filière des ordures ménagères résiduelles et des encombrants :**
 - collecte traditionnelle en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) des ordures ménagères ;
 - collecte en porte-à-porte des encombrants ;
 - centre de transfert ;
 - transport et traitement en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ou en usine d'incinération (UIOM) ;

 **filière des recyclables**

- collecte en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) ;
- centre de tri ;
- recyclage matière ;
- élimination des refus de tri ;

 **filière des déchets végétaux**

- collecte porte-à-porte et apport volontaire en déchetterie ;
- compostage individuel et sites de broyage/compostage ;
- recyclage matière du compost produit ;

 **filière des déchets collectés en déchetteries**

- collecte par apport volontaire ;
- valorisation matière de matériaux ou élimination.

CAP Atlantique est maître d'ouvrage des déchetteries, des installations de broyage et compostage des végétaux, du centre de transfert des déchets de Guérande et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Herbignac.

1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1)

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un centre de transfert des OM et déchets recyclables de Villejames à Guérande permet d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement ou le centre de tri ;
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Kéraline à Herbignac dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique ;
- Un réseau de 9 déchetteries ;
- 6 plates-formes de déchets verts.

2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets

Le service Déchets est basé sur le site de CAP Atlantique à Herbignac, les moyens humains et matériels sont décrits ci-après.

Activité	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains *	Moyens matériels*
Collecte en porte à porte	Régie communautaire	La Baule Les 6 communes du nord	33	13 bennes de collecte
	Prestation privée	8 communes	17	14 bennes de collecte
Collecte en apport volontaire	Régie communautaire	6 communes du nord	4	1 poids lourd
	Prestation privée	9 communes sud et centre	4	3 poids lourd
Veille propreté	Régie communautaire	15 communes	3	3 véhicules utilitaires
Déchetteries	Régie communautaire	4 sites	6	1 poids lourd
	Prestation privée	5 sites	6,5	3 poids lourds
Transfert et Transport des déchets	Prestation privée	1 site	6	4 poids lourds
Traitement	Régie communautaire	ISDND de Kéraline	2	1 compacteur 1 pelle
	Prestation privée	3 sites	NC	NC

*: moyens décrits pour la basse et moyenne saison.

Sous la responsabilité d'un agent en charge du service, celui-ci est complété par :

- un pôle administratif composé de 3 personnes,
- un pôle études et prospectives composé de 3 personnes et de 2 ambassadeurs du tri
- 3 agents du pôle exploitation assurent le suivi des prestations privées.

3. Les évènements marquants de l'année 2011

En 2011, CAP Atlantique a obtenu les labels QualiTri et QualiPlus. Ces labellisations marquent la reconnaissance nationale par l'ADEME et Eco-Emballages de la qualité de service de collecte des déchets sur le territoire.

CAP Atlantique a ainsi répondu à 58 critères d'évaluation qui se traduisent par :

- Une réduction des nuisances environnementales,
- La maîtrise de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- La baisse du taux de refus de collecte,
- L'optimisation des tournées,
- L'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

L'année 2011 est également marquée pour l'essentiel par les évènements suivants :

3.1. Développement du service à l'utilisateur:

3.1.1 Décisionnel

- **Délibération du règlement de service collecte et délibération du règlement intérieur des déchetteries:**
 - Délibération le 17/11/2011
- **Harmonisation des horaires des 5 déchetteries de la Presqu'île** à compter du 2 novembre 2011.

3.1.2 Opérationnel terrain

- **Rappels des nouvelles modalités de collecte des déchets en porte à porte sur les 9 communes** concernées par le dispositif depuis octobre-novembre 2010 (marchés, sites internet, kits en mairies...)
- **Renouvellement de l'opération de suivi de qualité du tri**
 - Février – Mars 2011: recrutement de deux ambassadeurs du tri
 - Avril – Août 2011 : contrôle sur les 15 communes du territoire
- **Animations :**
 - Marchés du territoire de CAP Atlantique
 - Fête des Jardins - La Turballe : échanges avec environ 200 personnes sur 2 jours
 - Marché aux Fleurs - La Baule : échanges avec environ 400 personnes sur 2 jours
 - Vide grenier - Férel > Eco-mobile CG 56 sur le thème de la seconde vie et le réemploi des déchets : échanges avec environ 80 personnes
 - Ecole - Férel maternelle et primaire : 6 classes ont été sensibilisées
 - MJC (centre de loisirs) - La Baule : un public de 50 enfants a été sensibilisé
 - Collège Grand Air - La Baule : 5 classes ont été sensibilisées, ce qui représente environ 140 élèves
 - Rallye éco-citoyen de Guérande : 18 classes ont été sensibilisées, ce qui représente 470 élèves
- **1^{ère} participation à la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets)**
Sensibilisation auprès du grand public au super U d'Herbignac et au Leclerc de Guérande. Sur la semaine, les ambassadeurs du tri ont échangés avec 570 personnes
- **Visite des Celluloses de la Loire à Allaire (56)** : 40 agents de CAP Atlantique

3.2 Etudes-Exploitation

3.2.1 Etudes

- **Débat et propositions techniques et financières sur le dossier de la redevance spéciale :**
 - Bilan du service apporté aux Gros Producteurs (GP) de déchets,
 - Etat des dotations en bacs réalisé au sein des infrastructures du service public : communes, département, état, région,
 - Accompagnement d'une agence en communication sur ce sujet
 - Simulations financières, débats et propositions en groupe de travail d'élus.
- **Signature du nouveau contrat Eco-Emballages (barème E) :** choix de l'option filière par la collectivité, intégration des cartons de déchetteries dans le dispositif,
- **Réhabilitation de la déchetterie de Pompas (Herbignac) :** élaboration du projet en 2011 pour des travaux début 2012,
- **Déchets du BTP du territoire :** état des lieux et recherches de solutions.

3.2.2 Exploitation

- **Amélioration des conditions de sécurité de la collecte en porte à porte :** suppression progressive des marches arrière sur l'ensemble des tournées des 15 communes du territoire.

3.3. Marchés de prestations de service :

Renouvellement des marchés de prestation de services :

3.3.1 Service

- Traitement des lixiviats de l'ISDND de Kéraline : attributaire **ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST** au 1^{er} mai 2011 pour une durée de 2 ans et un montant de : **195 866,02 € TTC**
- Exploitation des déchetteries de la Presqu'île – Gestion du bas de quai de la déchetterie de Piriac-sur-Mer – Collecte et traitement des DDM des 9 déchetteries :
 - ⇒ LOT 1 : attributaire **COVED** au 1^{er} Novembre 2011 pour une durée de 5 ans et un montant de **4 757 522€ TTC**
 - ⇒ LOT 2 : attributaire **TRIADIS** au 1^{er} Novembre 2011 pour une durée de 5 ans et un montant de **592 498 € TTC**
 - ⇒ LOT 3 : attributaire **CHARIER** au 1^{er} Novembre 2011 pour une durée de 5 ans et un montant de **3 879 333 € TTC**
- Collecte des encombrants sur les communes de Guérande, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Turballe et Piriac-sur-Mer : attributaire **VEOLIA** au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 5 ans et un montant de **137 885 € TTC**
- Gerbage des déchets verts bruts : attributaire **MABO S.A** au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 5 ans et un montant de **30 875 € TTC**

3.3.2 Fournitures

- Achats de composteurs: attributaire **QUADRIA** au 19 juillet 2011 pour une durée de 2 ans et un montant de **215 280€ TTC**
- Achats de conteneurs aériens : attributaire **TEMACO** au 10 novembre 2011 pour une durée de 4 ans et un montant de **200 450 € TTC**
- Achats de sacs végétaux : attributaire **TAPIERO** au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 4 ans et un montant maxi de **190 000 € TTC**

3.4. Travaux

- **Déchetterie de Kéraline :**
 - Amélioration des conditions d'accueil des usagers (circulation)
 - Amélioration de la plate-forme de déchets verts pour le stockage et le broyage des végétaux
- **Points d'apport volontaire :** développement du parc de conteneurs semi-enterrés et enterrés complets. En 2011, 11 points d'apport volontaire ont été implantés sur le territoire de CAP Atlantique.

Semi-enterrés



Férel : Cimetière



Batz-sur-Mer : Grande Rue Kermabon

Enterrés complets



La Baule : Place René Coty

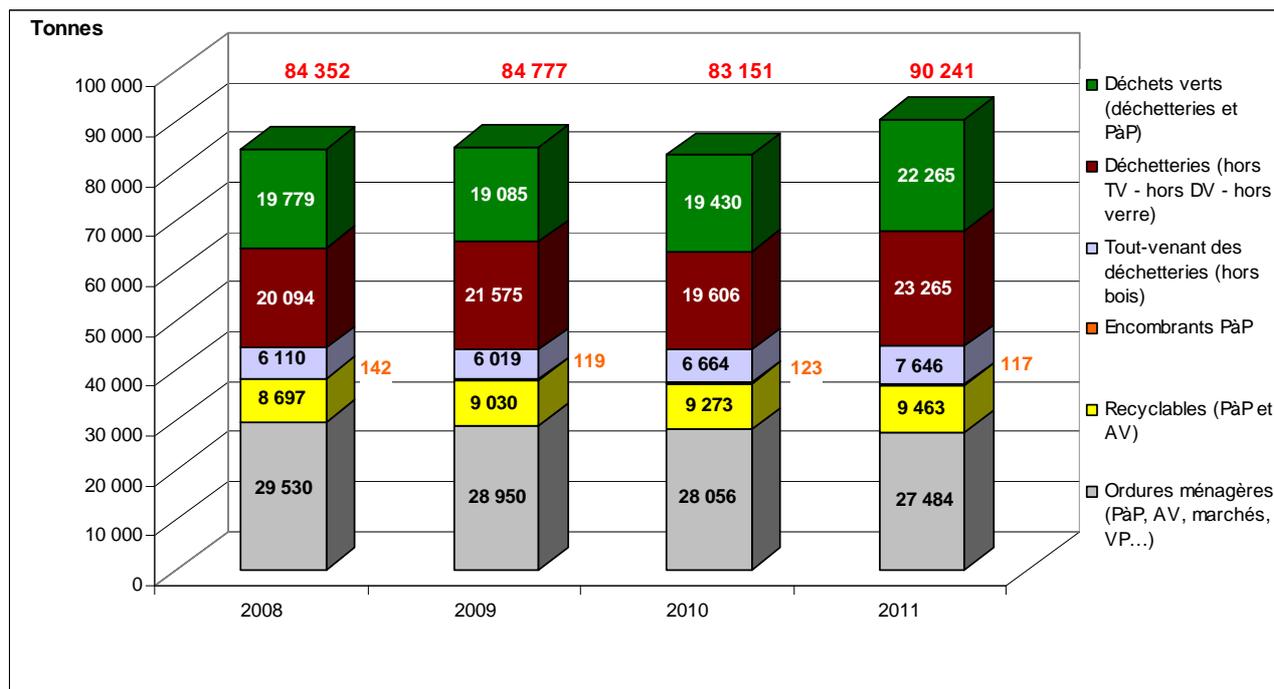


Guérande : Parking Sainte Anne

- **Station de Transfert de Guérande :** étude de faisabilité et choix du scénario technique de réhabilitation de la station de transfert

INDICATEURS TECHNIQUES

1- Données générales



Graph.1 : Tonnages collectés depuis 2008 sur le territoire de CAP Atlantique

L'année 2011 est comparée à 2010 sur l'ensemble du document.

2011 est marquée par les tendances suivantes:

Les **+** :

Une augmentation non négligeable des **tonnages déchets**, + **8,53 %** pour l'année 2011 principalement dû à:

- **+18,66% des tonnages des déchetteries** (hors tout-venant) apportés dans les 9 déchetteries intercommunales principalement dus à une hausse générale des quantités réceptionnées en déchetterie ;
- **+14,75% du tout-venant des déchetteries** (hors bois);
- **+14,59% des déchets verts** (déchetteries et PAP);
- **+2.05% des recyclables : emballages légers, journaux-magazines et verre (PAP et AV).**

Les **=** :

- **- 2,04%** d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte et apport volontaire ;
- **- 4,43%** sur les encombrants collectés en porte à porte

Les productions de déchets par habitant indiquées dans la suite du document, sont basées sur la population des derniers recensements INSEE 2009.

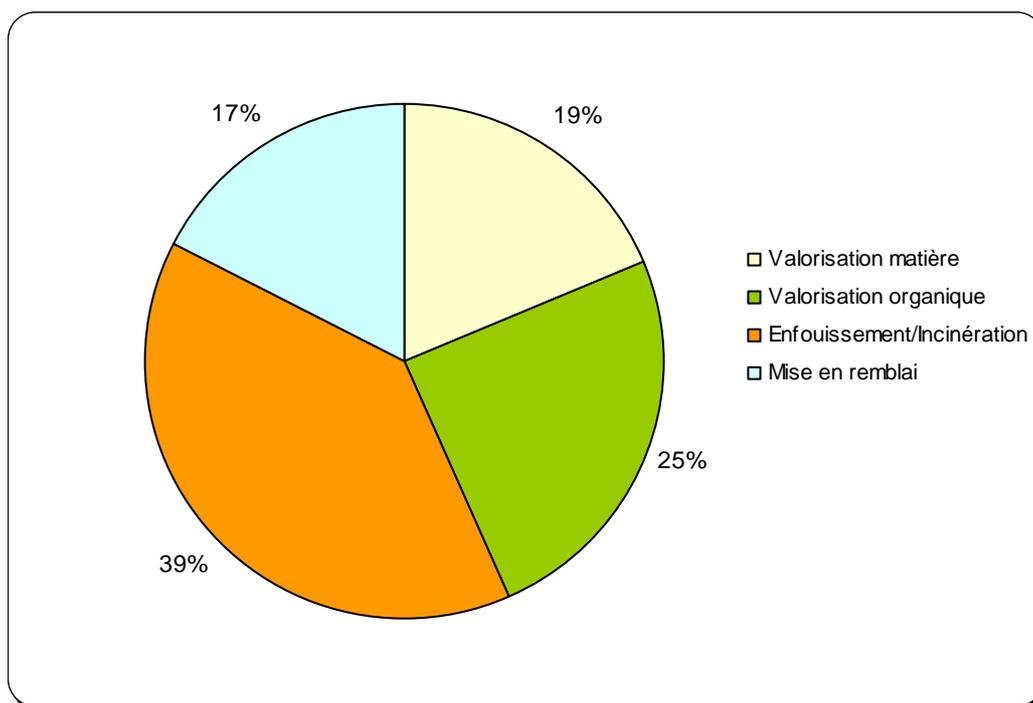
Le taux de valorisation correspond à la part des déchets qui peuvent être valorisés sur l'ensemble des flux de déchets collectés sur le territoire de CAP Atlantique.

En 2011, ce taux de valorisation se stabilise à hauteur de **43%** :

Nature des déchets	Tonnages
Ordures ménagères résiduelles	27 484
Encombrants ménagers	117
Emballages et journaux-magazines	4 499
Verre	4 964
Déchets verts*	22 265
Tout-venant	7 646
Gravats	15 729
Ferraille	1 538
Cartons	854
Bois	3 986
Amiante	62
D3E	840
Total	89 984

*collectés en déchetterie et en porte à porte

Tab.2 : Tonnages par flux collectés en 2011



Graph.2 : Répartition du taux de valorisation des déchets en 2011

2- La collecte des déchets

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

a) Organisation des collectes en PàP et AV

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV). Elle est réalisée en régie ou en prestation privée :

Communes concernées	Mode de collecte	Prestataire
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf	Porte-à-porte	Véolia
La Baule	Porte-à-porte	Régie de La Baule
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	Porte-à-porte	Régie d'Herbignac
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf	Apport volontaire	Véolia
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	Apport volontaire	Régie d'Herbignac

Tab.3 : Modalités de collecte des OM sur le territoire en 2011 (PàP et AV, régie ou privé)

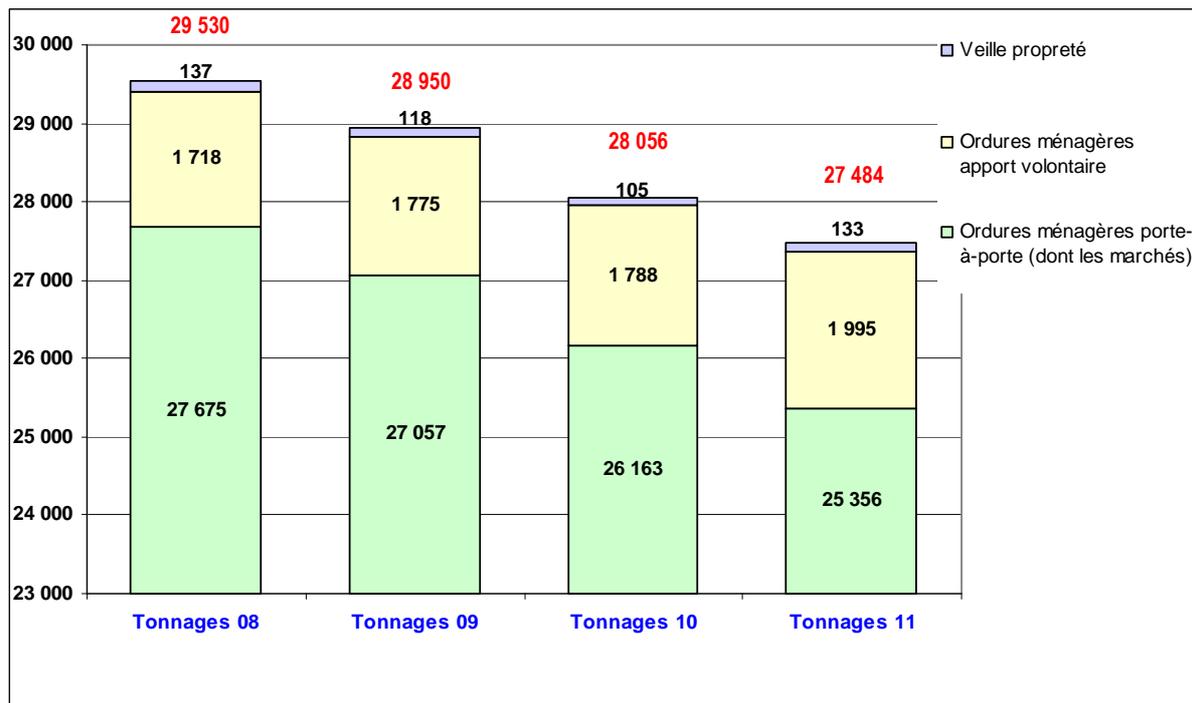
Le territoire comporte **131 conteneurs à OM AV** répartis sur tout le territoire (carte 5), sauf sur la commune de Guérande qui possède exclusivement des conteneurs sélectifs. Leur fréquence de collecte est de 1 à 5 fois par semaine.

Pour la collecte des OM en PàP, les usagers des 15 communes sont tous équipés de bacs roulants individuels.

Les collectes des ordures ménagères sont organisées selon la typologie de l'habitat et de la commune sur le principe d'un service accru sur les zones littorales (cartes 2 et 3).

b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés

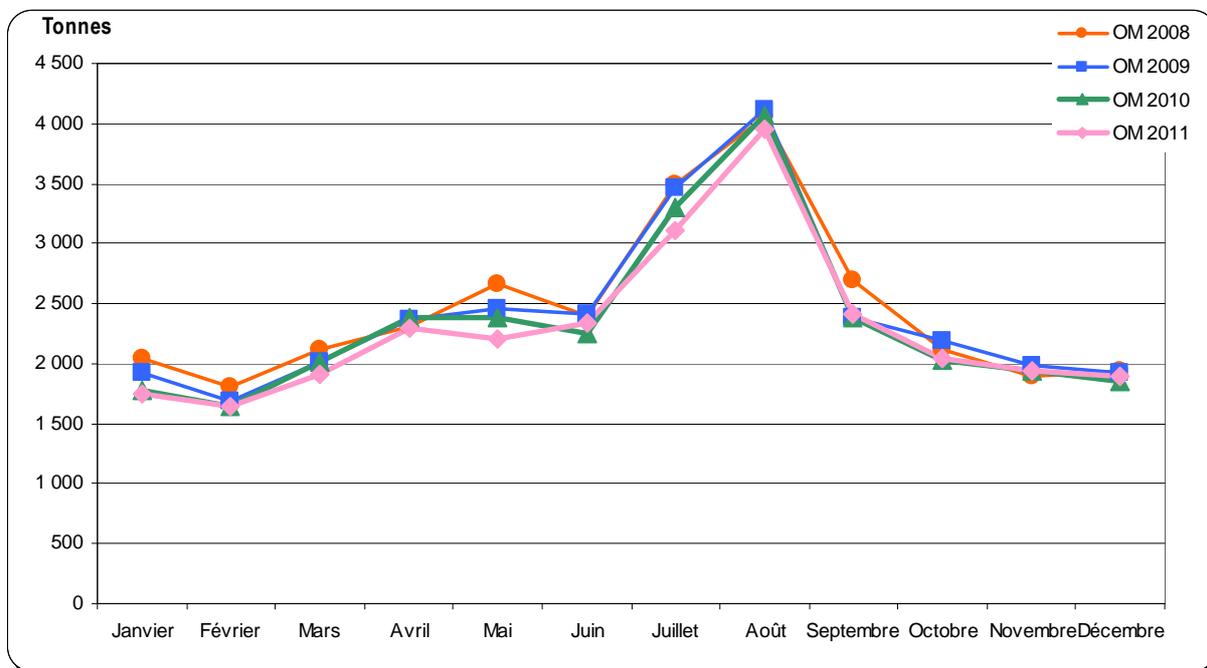
Le tonnage global des OM a baissé de 2.04% soit 572 tonnes en moins.



Graph.3 : Tonnages OM collectés sur le territoire CAP Atlantique (PàP et AV) entre 2008 et 2011

Le tonnage collecté en PàP baisse de 806 tonnes (-3.01%) par rapport à 2010.

Le tonnage en apport volontaire quant à lui augmente de 207 tonnes soit + 11.6%.



Graph.4 : Répartition mensuelle des tonnages OM PàP et AV collectés de 2008 à 2011

Comme les années précédentes, la variation de tonnages collectés est significative entre le mois le plus faible (février) et le mois le plus fort (août): + 141%.

c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires



Photo n 1: Véhicule CAP ATLANTIQUE assurant le service de veille propreté (collecte des dépôts sauvages)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire. Cette prestation se nomme **Veille Propreté (VP)**.

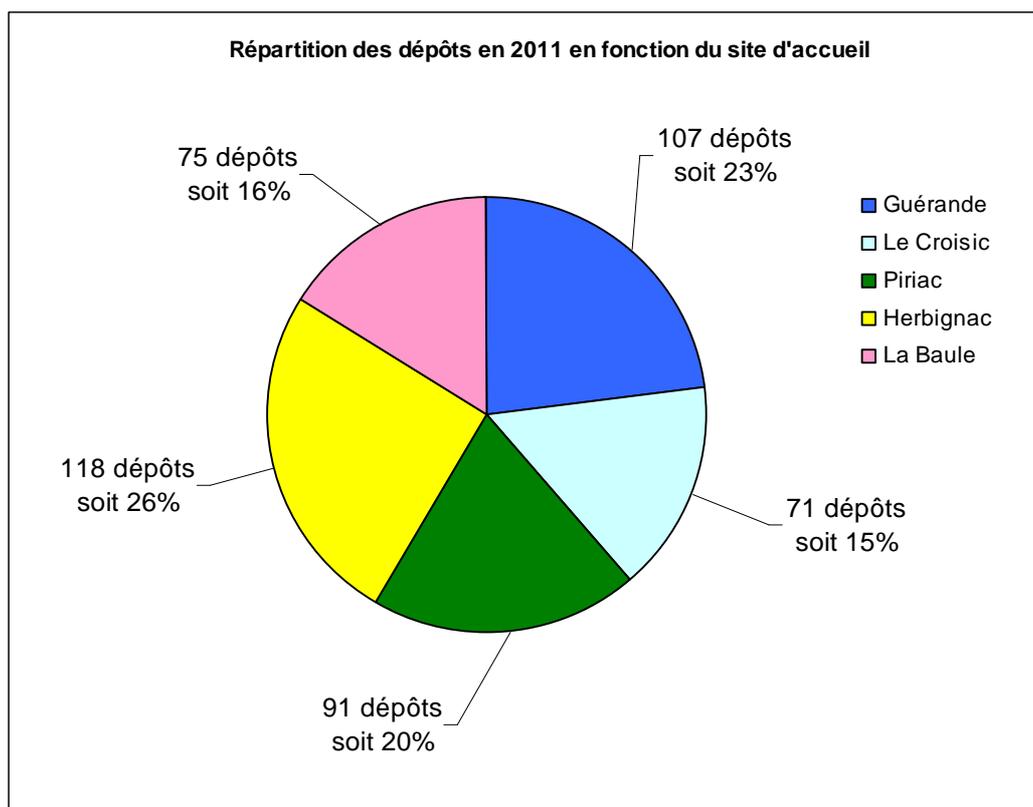
133 tonnes de dépôts sauvages ont été collectées aux pieds des points d'apport volontaire en 2011 soit une hausse de **26.1%**.

d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le service de collecte des déchets piquants coupants des particuliers en auto-soins compte 5 points de collecte : 2 sites Hôpital Local Intercommunal au Croisic et à Guérande, le CCAS de la ville de la Baule, 2 sites CAP Atlantique à Herbignac et Piriac-sur-Mer.

Pour l'année 2011, 1035 boîtes ont été collectées soit 621 kg de déchets détournés du circuit des ordures ménagères, ce qui représente 462 dépôts.

Ces dépôts sont répartis de la façon suivante :



G : hôpital local intercommunal, site de Guérande ;

LC : hôpital local intercommunal, site du Croisic ;

Pi : déchetterie de Piriac-sur-Mer ;

H : accueil CAP ATLANTIQUE, site d'Herbignac ;

LB : accueil CCAS La Baule.

e) La collecte des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (D3E)

Depuis le 21 janvier 2008, CAP Atlantique possède un accueil séparatif des D3E sur 7 déchetteries du territoire.

En 2011, **813 tonnes** ont été collectées soit une performance de **11.7 kg/hab/an** (INSEE 2009).

En 2010 le ratio national est de 6,5 kg/hab/an (source ADEME 2010). L'objectif de collecte de 4 kg/hab/an au 31 décembre 2006, fixé par la directive D3E, est atteint au niveau national. Les objectifs fixés par les PDEDMA 44 et 56 sont respectivement d'ici 2013 : 5kg/hab/an et 7 kg/hab/an.

De plus le cahier des charges d'agrément des éco-organismes de décembre 2009 prévoit des objectifs de collecte plus ambitieux que ceux de la directive, qui sont progressifs jusqu'à atteindre 10kg/hab/an en 2014.

f) La dotation en composteurs

En 2011, CAP Atlantique a distribué 527 composteurs, 358 sur les communes du sud et du centre et 169 sur les 6 communes du nord.

Sur le territoire, 55% des résidences principales sont équipées d'un composteur individuel.

Le taux de participation est de 34 % sur la totalité des résidences principales et des résidences secondaires.

2.2 La collecte des déchets recyclables

a) Organisation des collectes

Les matériaux concernés sont les flaconnages plastiques, les tétrabriques, les boîtes acier et aluminium, les cartonnettes et les journaux magazines.

La collecte des recyclables s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV) selon la même organisation que le tableau 3 de l'article 2.1.

A. La collecte des recyclables en porte à porte

- **Les emballages légers :**

La fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages légers est de **1 fois par semaine** sur les 9 communes du sud et du centre et **1 fois tous les 15 jours** sur les 6 communes du nord.

Cette collecte s'effectue en sacs translucides jaunes. Les sacs sont mis à disposition sur les sites de CAP Atlantique de La Baule et d'Herbignac, dans les mairies et mairies annexes, ainsi que dans les déchetteries.

- **Les journaux-magazines :**

Les journaux-magazines en porte à porte sont collectés **1 fois tous les 15 jours**. Cette collecte est réalisée sur l'ensemble des 15 communes du territoire et sur la même fréquence.

B. La collecte des recyclables en apport volontaire

La collecte des flux de recyclables EL, JM et verre se fait également en AV sur l'ensemble du territoire.

En 2011, le parc de conteneurs AV pour les recyclables a légèrement augmenté. **895** conteneurs étaient répartis inégalement sur le territoire:

- **251** conteneurs « emballages légers » (24%) ;
- **251** conteneurs « journaux-magazines » (24%) ;
- **393** conteneurs « verre » (38%).

Ces données prennent en compte les conteneurs AV installés dans les campings.

La densité du parc AV n'est pas représentative de la densité de population du territoire (carte 5). L'implantation de nouveaux conteneurs fait l'objet d'une concertation avec les communes.



Photo n 2: Exemple d'un point d'apport volontaire enterré du territoire

b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés

	Tonnages collectés					Évolution 10/11 - Flux	Nb hab desservi (pop estimée 2011)	Ratio kg/hab. collectés (pop estimée 2011)
	2008	2009	2010	2011	Évolution 10/11 - Flux et type de collecte			
Verre AV	4 725	4 957	4 942	4 964	0,45%	0,45%	73 885	67,2
Journaux PàP*	281	349	458	935	104,19%	6,50%		12,7
Journaux AV	2 390	2 196	2 150	1 842	-14,31%			24,9
Emballages PàP	997	1 194	1 361	1 351	-0,78%			18,3
Emballages AV	304	334	362	371	2,39%	-0,12%		5,0
TOTAL	8 697	9 030	9 273	9 463	2,05%		128,1	

	Tonnages valorisés (stock compris)		
	2011 (totaux / flux)	Ratio kg/hab. valorisés (pop estimée 2011)	Ratio kg/hab. National valorisé *
Verre AV	4964	67,2	29,1
Journaux	2871	38,9	22,1
Emballages	1226	16,6	14,1
TOTAL	9061	122,6	65

*Données Éco-emballages 2010 milieu semi-urbain

Tab.4 : Tonnage et ratios des déchets recyclables collectés et valorisés sur le territoire de CAP Atlantique

La hausse des tonnages des recyclables se traduit sur les gisements journaux-magazines PAP. Cette augmentation s'explique par l'extension, depuis octobre 2010, de la collecte en porte à porte des journaux-magazines à l'ensemble des 15 communes du territoire (+104.19% soit +477 t). Par conséquent la collecte en apport volontaire des journaux-magazines a subi une diminution (- 14.31% soit - 308 t).

Sur le flux des emballages, la situation est stable.

Le flux verre stagne en 2011, +0.45% soit +22 tonnes.

2.3 Les encombrants : organisation des collectes et tonnages

La fréquence de collecte en PàP des encombrants varie selon les communes. Les usagers doivent obligatoirement s'inscrire pour bénéficier du service.

En tonne	Prestataire	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Tonnages collectés en 2008	Tonnages collectés en 2009	Tonnages collectés en 2010	Tonnages collectés en 2011	Évolution 10/11
Batz-sur-Mer	Véolia	Inscription téléphonique préalable	5 fois/an sauf juillet/août	5,67	3,610	3,060	3,774	23,33%
Le Croisic				5,55	5,010	3,440	3,460	0,58%
Guérande				20,98	21,020	17,980	15,600	-13,24%
Le Pouliguen				14,70	12,080	17,880	8,400	-53,02%
La Turballe				2,81	3,240	3,690	3,300	-10,57%
Piriac-sur-Mer				2,88	3,440	3,810	2,520	-33,86%
Saint-Molf	Régie		5 fois/an sauf juillet/août	0,96	2,201	0,926	1,365	47,41%
Mesquer				1,88	1,999	1,655	1,465	-11,48%
La Baule				82,62	63,100	66,700	70,240	5,31%
Assérac				0,41	0,179	0,322	1,578	390,40%
Herbignac				0,86	1,367	0,770	1,520	97,53%
Saint-Lyphard				2,06	0,555	1,513	1,287	-14,94%
Camoël			2 fois/an	0,00	0,000	0,000	0,176	/
Pérestin				0,53	0,661	0,448	1,330	196,95%
Férel			0,40	0,238	0,448	1,199	167,74%	
Tonnage total				142,32	118,700	122,641	117,214	-4,43%

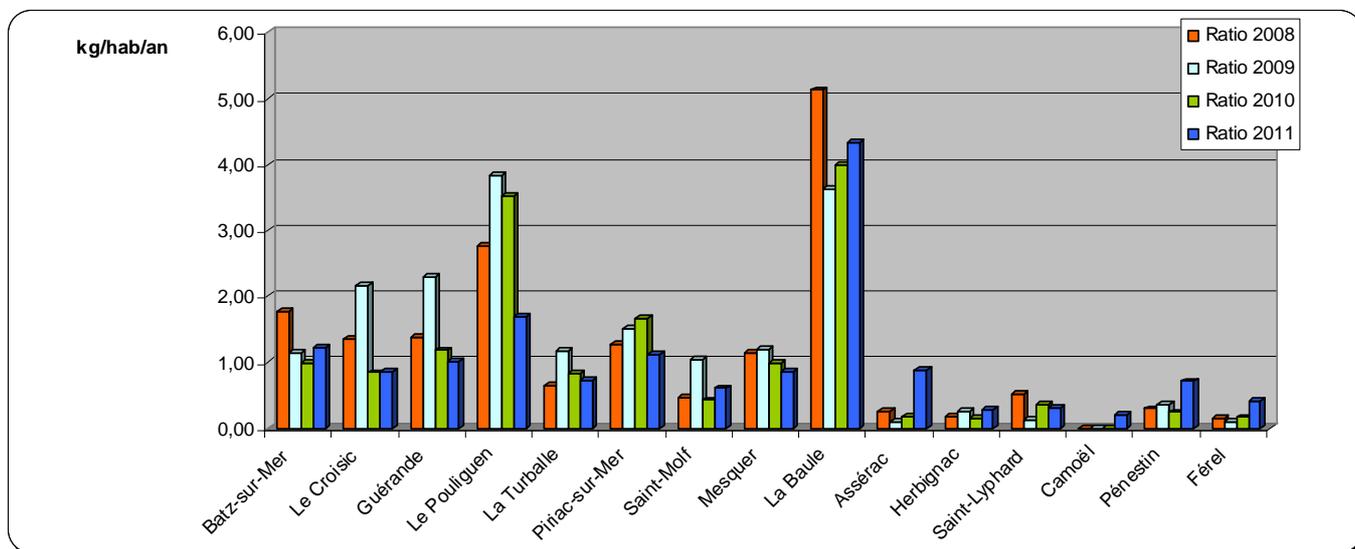
(Encombrants => tout-venant et ferraille)

Tab. 5 : Tonnage des encombrants collectés sur le territoire de CAP Atlantique de 2008 à 2011

La collecte des encombrants est effectuée en deux flux : le tout venant (**103.3 tonnes**) et la ferraille (**13.91 tonnes**).

Les tonnages d'encombrants collectés en PàP diminuent de 4.43% en 2011.

En 2011, la composition des flux est différente par rapport à 2010 : +5% de tout-venant (+5.28t) et -44% de ferraille (-10.71t) sur la ferraille.



Graph.5 : Production d'encombrants PàP en kilogramme par habitant par commune de 2008 à 2011

Le service de collecte des encombrants est très disparate avec des ratios à l'habitant variables d'une commune à l'autre. Les communes de La Baule et du Pouliguen sont celles qui produisent le plus d'encombrants.

2.4 Les déchetteries

a) L'exploitation des déchetteries intercommunales

CAP Atlantique possède un réseau de 9 déchetteries intercommunales réparties inégalement sur l'ensemble du territoire (carte 1).

L'entrée des professionnels est payante sur tous les déchets acceptés pour cette catégorie d'utilisateurs, selon les tarifs de la délibération du 16 décembre 2010 en Annexe 1.

Sur chaque site, un gardien assure la surveillance aux heures d'ouvertures.

Les véhicules déposant les déchets sur la déchetterie doivent être de PTAC inférieur à 3.5T.

Le tableau ci-après récapitule les modalités d'exploitations des déchetteries (en régie ou en privé) ainsi que les modalités de contrôle aux entrées des sites :

	Régie	Privé	Nom prestataire	Contrôle des entrées
Batz/Mer		X	COVED	Pointage des visites pour les particuliers et professionnels et de taxes de dépôts pour les professionnels
Le Croisic		X		
La Baule		X		
Le Pouliguen		X		
Guérande		X		
Piriac/Mer	X		Cap Atlantique	Boucle de comptage en entrée/sortie du site
Pompas	X			Compteur manuel pour le pointage des visites des particuliers et pointage des professionnels via les taxes de dépôts
Pénestin	X			
Kéraline	X			

Tab.6 : Modalités d'exploitation des 9 déchetteries intercommunales

Les déchets acceptés dans la mesure où les dépôts des utilisateurs sont triés sont les suivants :

- Tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, bois valorisable et ferrailles en bennes. Les gravats des professionnels, dont le PTAC du véhicule est compris entre 3.5 et 19 t sont acceptés uniquement sur la déchetterie du Pouliguen ;
- Huiles de vidanges et huiles végétales en conteneurs spécifiques ;
- Amiante-ciment en sacs big bag, uniquement pour les particuliers au Pouliguen ;
- Déchets dangereux des ménages (DDM), piles et batteries recueillis dans des locaux sous clés ;
- Pneus ;
- Déchets d'Équipements Électriques Électroniques (D3E).

b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchetteries

	Été: env. 30 semaines		Hiver: env. 22 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
La Baule	6 j	39	6 j	30
Le Pouliguen	6 j	39	6 j	30
Guérande	6 j	39	6 j	30
	Été: env. 14 semaines		Hiver: env. 38 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
Batz/Mer	6 j	39	6 j	18
Le Croisic	6 j	39	6 j	21
Toute l'année				
	Nb jour / sem		Heures / sem	
Piriac/Mer	6 j		42	
Pompas	2 j		15	
Pénestin	6 j		42	
Kéraline	6 j		42	

Tab 7 : Volume hebdomadaire des ouvertures des déchetteries jusqu'au 31 octobre 2011 en fonction de la saisonnalité

	Toute l'année			
	Nb jour / sem		Heures / sem	
La Baule	6 j		39	
Guérande	6 j		39	
	Été: env. 30 semaines		Hiver: env. 22 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
Le Pouliguen	6,5 j	39	6 j	42
	Été: env. 14 semaines		Hiver: env. 38 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
Batz/Mer	6 j	39	6 j	18
Le Croisic	6 j	39	6 j	21
Toute l'année				
	Nb jour / sem		Heures / sem	
Piriac/Mer	6 j		42	
Pompas	2 j		15	
Pénestin	6 j		42	
Kéraline	6 j		42	

Tab 7 : Volume hebdomadaire des ouvertures des déchetteries à compter du 1^{er} novembre 2011

Les déchetteries sont fermées pendant les jours fériés et l'accueil des usagers sur le territoire de la Presqu'île est réalisé de 9h à 18h).

c) Les tonnages réceptionnés en déchetterie

	BATZ-SUR-MER	GUERANDE	KERALINE	LA BAULE	PENESTIN	PIRIAC-SUR-MER	POMPAS	CROISIC	POULIGUEN	TOTAL 2011	TOTAL 2010	% évolution par déchet entre 11/10	2009	2008
TOUT VENANT	467,12	1 718,89	522,92	1 640,37	535,11	999,37	191,24	632,12	939,30	7 646,44	6 663,50	14,75%	6 019,08	6 109,54
BOIS VALORISE	194,50	842,48	427,36	828,26	401,72	586,58	0,00	201,38	504,16	3 986,44	3 490,74	14,20%	2 925,52	2 962,00
DECHETS VERTS	464,74	899,61	2 387,49	1 182,11	1 636,85	4 324,08	826,93	633,32	782,47	13 137,60	11 328,84	15,97%	11 220,13	11 925,78
GRAVATS	692,92	1 623,54	987,76	1 645,84	805,40	2 072,72	397,77	685,78	6 816,89	15 728,62	13 127,65	19,81%	16 101,62	14 986,36
FIBRO_CIMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61,66	61,66	55,78	10,54%	40,60	39,20
FERRAILLE	77,52	230,38	236,38	287,60	178,54	283,82	0,00	77,28	166,12	1 537,64	1 082,29	42,07%	929,45	708,07
CARTON	36,92	200,84	74,86	185,94	44,96	135,92	29,97	57,88	87,02	854,31	855,92	-0,19%	691,20	683,16
DDM	7,42	19,09	16,89	23,11	14,07	25,56	6,18	8,11	15,86	136,30	112,86	20,77%	108,87	97,00
HUILE MET VEGETALE	0,24	0,78	1,63	1,27	1,89	2,53	0,37	0,43	0,63	9,76	7,82	24,78%	7,35	
HUILE MOTEUR	1,17	5,40	5,31	3,96	3,51	3,96	0,63	0,45	1,80	26,19	25,74	1,75%	21,69	6,39
PNEU	3,10	2,19	12,78	11,14	0,00	5,72	0,00	0,00	2,33	37,24	25,70	44,90%	22,41	24,66
D3E	74,85	152,64	123,60	152,64	78,51	151,11	0,00	0,00	106,23	839,58	813,12	3,25%	726,18	579,45
PILES	0,51	2,10	1,85	1,35	1,01	1,44	0,29	0,50	0,52	9,57	6,57	45,67%	7,42	6,45
TUBES ET LAMPES	0,16	0,27	0,36	0,42	0,12	0,26	0,00	0,00	0,23	1,79	1,84	-2,61%	0,00	/
BATTERIES	0,94	1,55	0,00	1,12	0,00	0,00	0,00	0,63	0,35	4,59	0,00	-	0,00	0,00
PLASTIQUES SOUPLES BIDONS	0,00	1,96	1,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,18	0,00	-	0,00	0,00
PLASTIQUES DURS SALONS DE JARDIN	0,00	0,00	1,52	0,00	12,77	13,89	0,00	0,00	0,00	28,18	0,00	-	0,00	0,00
	2 022,10	5 701,71	4 801,93	5 965,12	3 714,45	8 606,95	1 453,38	2 297,88	9 485,55	44 049,08	37 598,36	17%	38 821,52	38 128,07

Tonnage total 2011 par déchetterie	2 022,10	5 701,71	4 801,93	5 965,12	3 714,45	8 606,95	1 453,38	2 297,88	9 485,55	44 049,08
Tonnage total 2010 par déchetterie	1 814,19	4 639,63	3 503,62	4 999,60	3 511,67	7 721,62	1 156,92	2 132,13	8 118,98	37 598,36
%d'évolution tonnage/déchetterie 10/11	11,46%	22,89%	37,06%	19,31%	5,77%	11,47%	25,62%	7,77%	16,83%	17,16%

Tab.8 : Tonnages réceptionnés sur les 9 déchetteries intercommunales en 2011 comparés aux années précédentes

Au total **44 046 tonnes** ont été collectées en 2011 sur les 9 déchetteries, soit une hausse de 17% (+ 6448 t) par rapport à 2010 et **+ 0.23%** de valorisation (hors prise en compte des tonnages « gravats » et « tout venant ») soit 73%.

Le taux de valorisation correspond au tonnage total hors gravats moins le tout venant, le tout divisé par le tonnage total hors gravats. On obtient alors la part de déchets valorisables des déchetteries.

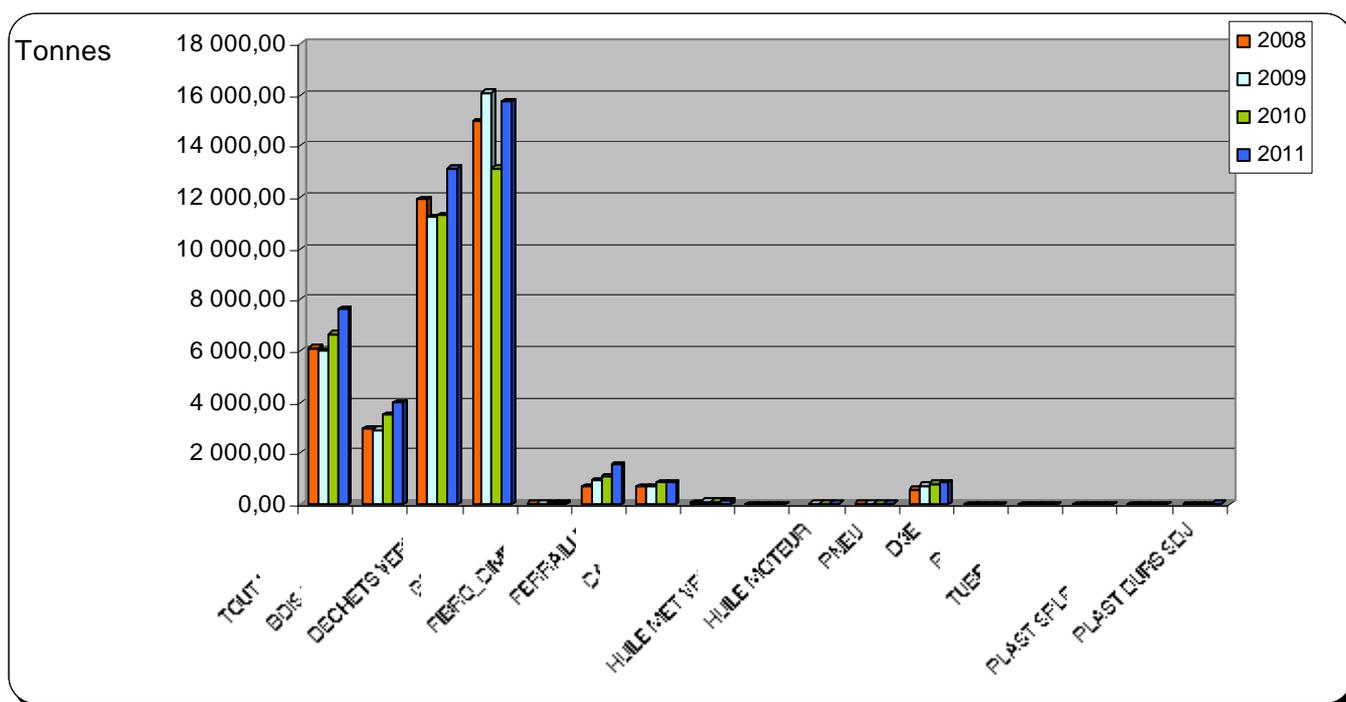


En 2011, les tonnages réceptionnés sur l'ensemble des déchetteries du territoire ont augmenté.

Les déchetteries qui enregistrent les plus fortes augmentations sont Kéraline + 37.06% (+ 1298.31T), Pompas +25.62% (+296.46T), Guérande +22.89% (+ 1061.44T) et La Baule + 19.3% (+ 965.52T).

La production de déchets en déchetterie hors déchets verts et hors tout-venants/bois est de **324 kg/hab** en 2011 (+19% par rapport à 2010, dû au flux gravats), tandis que le ratio national est de 184 kg/hab/an (source ADEME 2009).

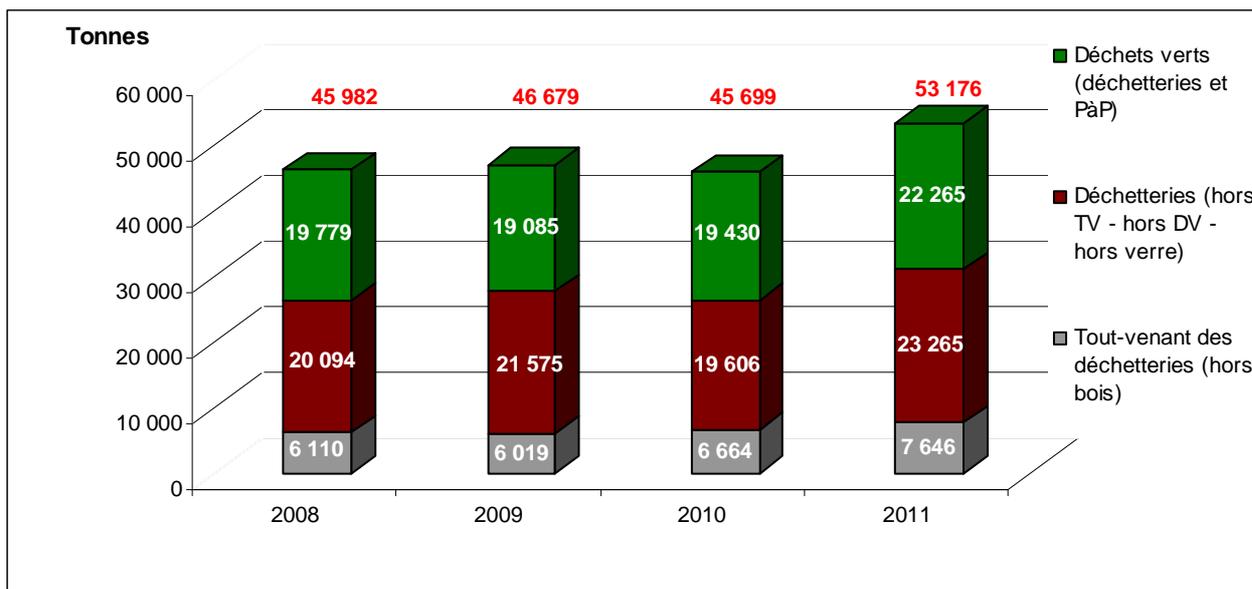
Il est à préciser que les déchets des professionnels sont accueillis sur les déchetteries de CAP Atlantique et sont donc intégrés dans les ratios.



Graph. 6: Évolution des tonnages par flux collectés en déchetterie de 2008 à 2011

L'augmentation porte sur l'ensemble des flux et plus particulièrement :

- **+45% de pneus (+11.54T)**
- **+42% de ferraille (+ 455.35T)**
- **+20% de gravats (+ 2600.97T)**
- **+16% de végétaux (+ 1808.76T)**
- **+15% de tout-venant (+ 982.94T)**



Graph.7: Évolution des tonnages des 9 déchetteries et plates-formes de stockage des déchets verts (apports directs et pàp) entre 2008 et 2011

d) Le devenir des déchets réceptionnés en déchetterie

	Prestation privée		Gestion en régie	
	Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Le Pouliguen et Guérande		Piriac-sur-Mer	Kéraline, Pompas et Pénestin
Tout-venant	CET Kéraline, Herbignac (44)			
Bois	Charier DV, Ecopôle de Nivillac (56), broyage et valorisation matière Panneaux Armor (56)			
Gravats	Charier DV, Carrière de La Clarté, Herbignac (44) ou Ecoterre de Theix (56)		CET Kéraline, Herbignac (44)	
Déchets verts	Plate-forme de Livery, Guérande (44) Broyage et criblage par la société Terralys, St Herblain(44) Valorisation agricole et revente de compost aux usagers		Broyage et criblage par la société Terralys, St Herblain(44)	
Cartons	Transfert COVED vers GDE Montoir (44); Valorisation matière aux Celluloses de la Loire, Allaire (56)		Transfert CAP Atlantique vers Romy (Redon, 35); Valorisation matière aux Celluloses de la Loire, Allaire (56)	
Ferrailles	Bartin Recycling, Guérande (44)			
Verre	Bomex, Legé (44), valorisation Saint-Gobain (17)			
Piles	Corepile, tri et traitement majoritairement à Cestas (33)			
Amiante	Charier DV, Site Ecoterre de Theix (56)		/	
Huiles végétales	TRIADIS, Saint-Jacques-de-la-Lande (35); transfert pour traitement à TRIADIS Beaufort (39)			
Huiles minérales	SEVIA, Asnières (92)			
DMS	TRIADIS, Saint-Jacques-de-la-Lande (35)			
Pneus	Transfert PAPREC St Herblain (44), valorisation Aliapur			
D3E	Envie 44 St-Nazaire (44)			
 Tubes et lampes	Transfert SODICOME, St Gilles (35), valorisation Recylum (78 ou 63)			
Salons de jardin	/		Charier DV, regroupement Ecopôle de Nivillac (56), valorisation Valorplast	
Bidons plastiques	/		Charier DV, regroupement Ecopôle de Nivillac (56), valorisation Etablissement BPO à Puceul (44) ou Recycle Logistique à Sérént (56)	

Tab.9 : Les filières de traitement des déchets par flux et par déchetterie

Les végétaux des déchetteries exploitées par le prestataire sont déposés sur la plate-forme de compostage de Livery à Guérande (carte 1). Les végétaux collectés dans les déchetteries exploitées en régie sont broyés sur les aires attenantes aux déchetteries.

3- Le traitement des déchets

3.1 Le tri des déchets recyclables

a) La prestation de tri

CAP ATLANTIQUE a souscrit un contrat de garantie de reprise avec Eco-Emballages, un éco-organisme qui apporte un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. Plus les habitants trient correctement et plus les recettes versées à CAP Atlantique sont importantes. Eco-Emballages propose des filières agréées pour chaque matériau trié.

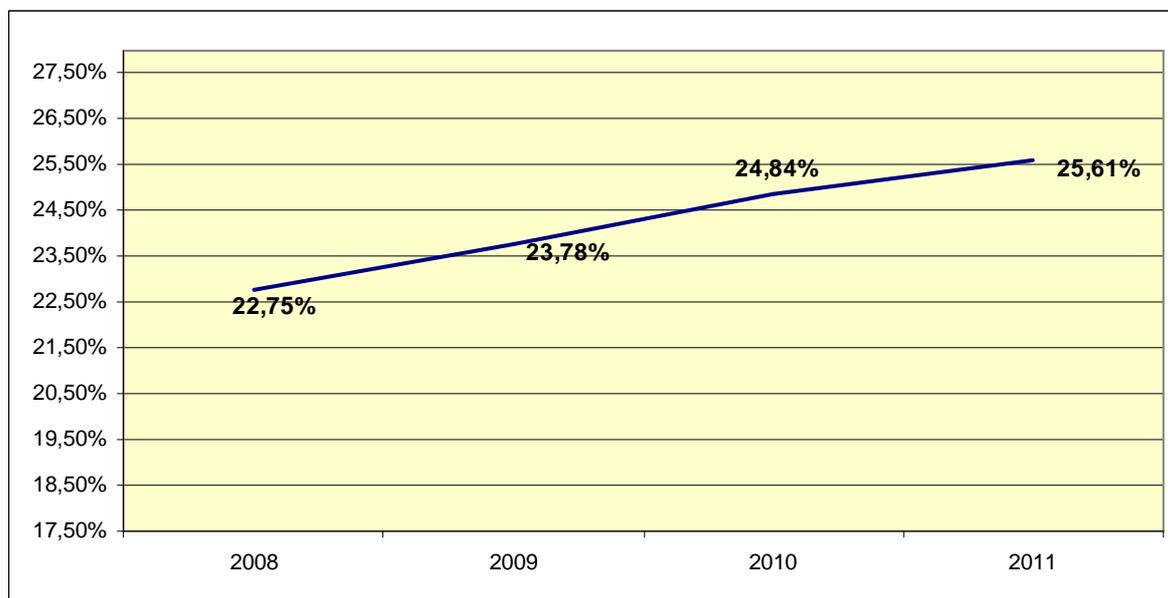
La prestation de tri comprend:

- L'ouverture des sacs translucides ;
- Le transport des JM directement au centre de valorisation désigné par CAP ;
- Le tri des EL ;
- Le transport vers les filières de valorisation des EL, conformément au contrat EE ;
- Le traitement des refus de tri.

b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OM

Le taux d'extraction correspond à la formule suivante :

$$\frac{\text{Tonnage de recyclables secs}}{(\text{Tonnage de recyclables secs} + \text{Tonnage des ordures ménagères})}$$



Graph. 8 : Evolution des taux d'extraction de la collecte sélective depuis 2008

Le taux d'extraction des recyclables sur la quantité globale de déchets (OM PàP + OM AV + recyclables PàP + recyclables AV) augmente progressivement depuis 2008.

c) Le devenir des déchets recyclables

A Les emballages légers

• **Le devenir des emballages légers après la collecte**

Les EL passent par la station de transfert pour être chargés dans des semis en vue d'être triés au centre de tri d'Arc-en-Ciel à Couëron (44).

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage	
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Georgia Pacific (Hondouville-27)	
Aluminium	REGEAL AFFIMET	Regeal Affimet, Compiègne (60)	
Acier	ARCELOR	Arcelormittal, Dunkerque (59)	
PET	VALORPLAST	France Plastiques, Limay (78)	
		Freudenberg Politex, Colmar (68)	
		Wellmann France Recyclage, Verdun (55)	
		Artenus PET Recycling, Sainte-Marie La Blanche Côtes d'Or (21)	
PEHD		Ecoplastics, Brenouille (60)	
		Matières plastiques de Bourgogne, Chalon sur Saône (71)	
		Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont d'Ain (01)	
		Sirplaste S.A, Leiria (Portugal)	
Cartonnettes (EMR)		REVIPAC	Celluloses de la Loire, Allaire (56)

Tab. 10 : Liste des filières de reprise des matériaux constituant le flux « emballages légers »

Les refus de tri et matériaux souillés sont financièrement pris en charge par la collectivité et sont incinérés à l'usine d'incinération (UIOM) Arc En Ciel à Couëron.

• **La qualité du tri des emballages légers**

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux EL collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort dont 14 en porte à porte et 4 en apport volontaire.

L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

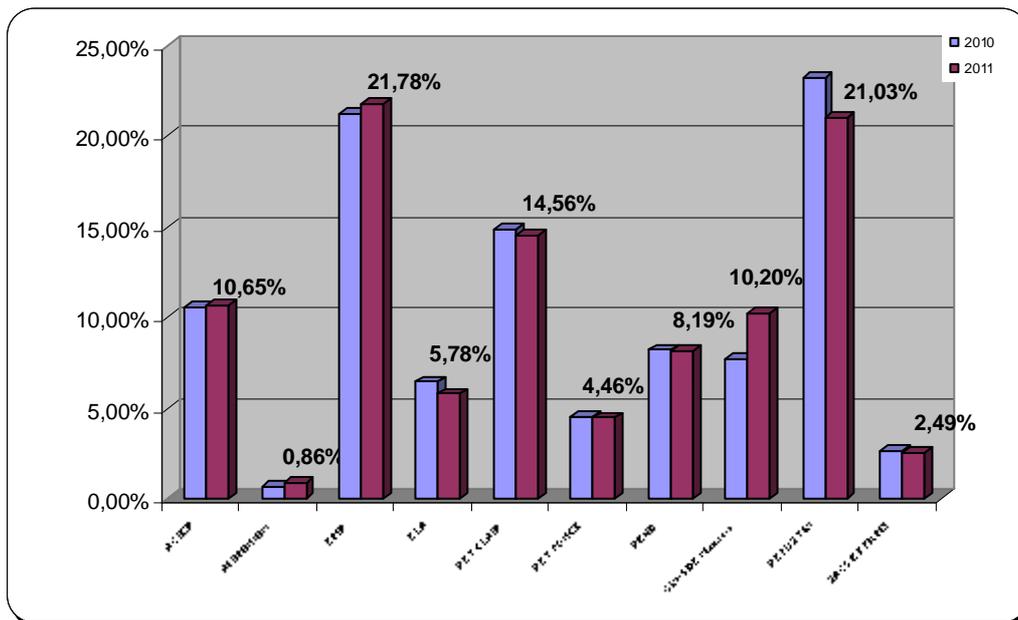
- 10 prélèvements en hiver
- 8 prélèvements en été

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité.



Photo n 3: Type de déchets relevant de la collecte des emballages légers (liste non-exhaustive)

Les résultats de caractérisations permettent de suivre et d'améliorer la qualité du tri.

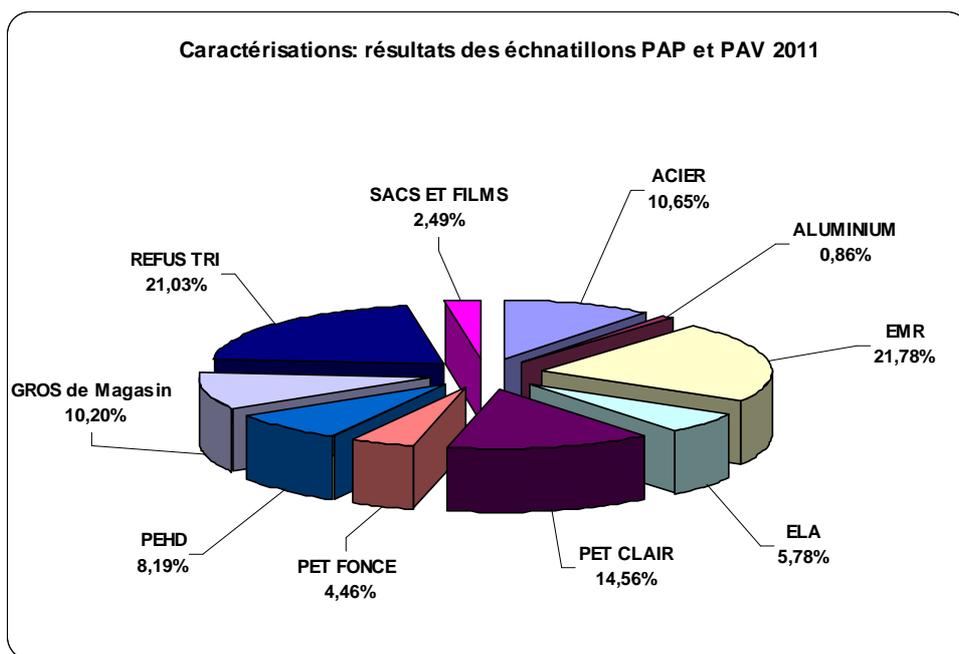


Graph. 9 : Evolution moyenne de la composition des EL caractérisés (PàP et AV) entre 2010 et 2011 (valeurs affichées pour 2011)

Les tonnages des EL collectés ont légèrement diminué en 2011 (- 0.12%) avec une diminution du taux de refus moyen.

En moyenne le % de refus de tri est 22% au niveau national (source Eco-Emballages 2008), le taux moyen de refus de CAP Atlantique est de **21.03%**.

Depuis 2010, les résultats des caractérisations PàP et PAV ne sont plus différenciés en terme de composition. Le graphique suivant représente donc une composition moyenne des emballages légers porte à porte et apport volontaire du territoire de CAP Atlantique.



Graph. 10 : Composition moyenne des EL caractérisés (PàP et AV) 2011

Les résultats des caractérisations démontrent l'amélioration de la qualité du tri par les usagers. Cependant, il est nécessaire de renouveler des campagnes de communication tout en continuant à contrôler la qualité du tri des EL.

B. Les journaux-magazines

Eco-Folio est un éco-organisme qui apporte un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé, en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'Imprimés Visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargi le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Les JM sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. Les JM sont également collectés en porte à porte sur les 15 communes du territoire.

L'ensemble des JM collectés en PàP et AV sur le territoire est transféré à Guérande avant d'être dirigé vers l'entreprise « Les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui recycle ensuite les JM pour fabriquer des plaques à œufs.



C. Le verre

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la CSVMF (Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème D.

Le verre est transformé en calcin, prêt à l'emploi par le verrier, dans les centres de traitement, prestataires de verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin.



La CSVMF a désigné comme repreneurs l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint Gobain.

Communes concernées	Regroupement/ transport	Filière de reprise
Herbignac, St Lyphard, Assérac, Pénestin, Camoël et Férel	Déchetteries de Kéraline à Herbignac (44) et Pénestin (56)	Samin à Chateaubernard (16) ou à Rozet Saint Albin (02), Guérin à Andrezieux Boutheon (42)
La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Le Pouliguen, La Baule et Guérande	Fosse à verre, déchetterie de Piriac/Mer (44)	

Tab.11 : Liste des sites de regroupement, transfert et recyclage du verre de CAP Atlantique

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchetteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société Bomex, Legé (44).

3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés

Les déchets non valorisés pour lesquels CAP Atlantique assure le traitement sont les suivants:

- Déchets provenant des collectes OM et assimilés réalisées sur le territoire CAP Atlantique ;
- Déchets TV provenant des collectes d'encombrants réalisées en PàP et des déchetteries ;
- Déchets municipaux apportés par les services techniques des communes CAP Atlantique.

a) Le transfert et traitement des déchets

Dans le cadre de marchés de service, Véolia assure :

- L'exploitation de la station de transfert de CAP Atlantique à Guérande ;
- Le transport des produits recyclables ;
- Le transport et le traitement des ordures ménagères.

Le transfert, transport et traitement des déchets provenant des communes de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :

Communes concernées	Regroupement / transfert	Site de traitement
Herbignac, St Lyphard, Assérac, Pénestin, Camoël, Férel, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Le Pouliguen, La Baule et Guérande	ISDND de Kéraline à Herbignac (TV)	ISDND de Kéraline à Herbignac (44)
	Station de transfert de Guérande(OM)	ISDND SEDA (49) et Séché (53)
		UIOM d'Arc-en-Ciel (44)

Tab. 12 : Liste des sites de regroupement, transfert et traitement des OM et TV de CAP Atlantique

A. Exploitation de la station de transfert de Guérande

La station de transfert est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 14 Mai 2003.

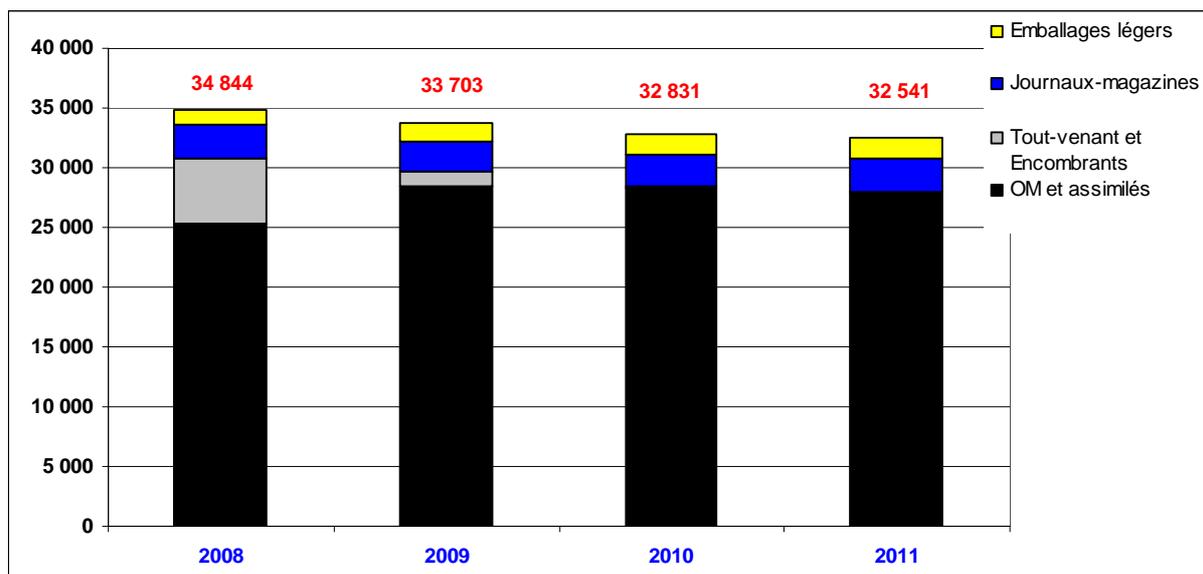
L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OM, TV, DIB, JM et EL.

En 2011, la certification ISO 14001 de l'exploitation du site a été reconduite.

Pour 2011, la répartition des flux se fait de la manière suivante :

	2008	2009	2010	2011	Évolution 10/11
OM et assimilés	25 353	28 409	28 356	27 906	-1,59%
Tout-venant et Encombrants	5 448	1 231	132	110	-16,67%
Bois	0	0	0	0	/
Verre*	0	0	0	0	/
Journaux-magazines	2 715	2 536	2 616	2 780	6,27%
Emballages légers	1 328	1 527	1 727	1 745	1,04%
TOTAL	34 844	33 703	32 831	32 541	-0,88%

Tab. 13 : Répartition des tonnages de CAP Atlantique transitant par la station de transfert de 2008 à 2011



* le verre de la déchetterie de Piriac-sur-Mer ne passe pas par la station de transfert, ni le verre des communes d'Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Férel et Pénestin

Graph. 11 : Répartition des flux de déchets CAP Atlantique transitant par la station de 2008 à 2011

Les flux OM et assimilés, TV sont ensuite dirigés vers les filières de traitement présentées ci-après.

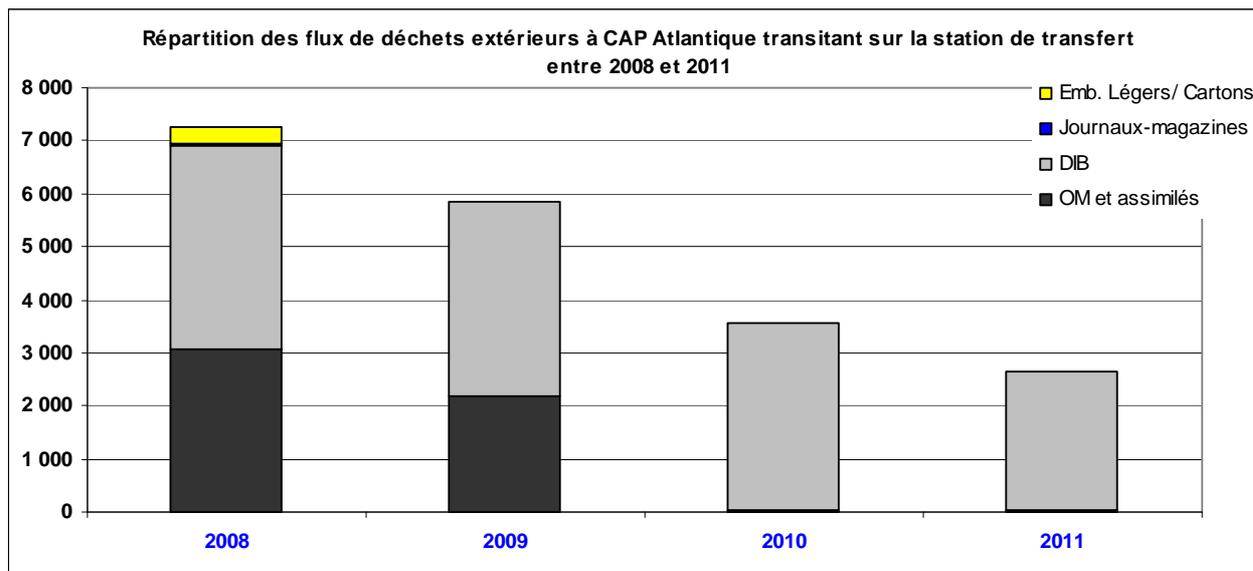
Les JM sont chargés en semi-remorque et dirigés vers les Celluloses de la Loire à Allaire (56).

Les DIB sont les déchets des professionnels du territoire transitant par la station de transfert et facturés par le prestataire (contrats privés). Le prestataire remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert.

En 2011, ces apports qui ont diminué de 25% par rapport à 2010, représentent 2 639 tonnes réparties de la façon suivante :

	2008	2009	2010	2011	Évolution 10/11
OM et assimilés	3 082	2 186	45	21	-53,33%
DIB	3 830	3 679	3 500	2 618	-25,20%
Verre	0	0	0	0	/
Journaux-magazines	41	0	0	0	/
Emb. Légers/ Cartons	323	0	0	0	/
TOTAL	7 276	5 865	3 545	2 639	-25,56%

Tab. 14 : Tonnage des apports extérieurs transitant par la station de transfert (apports extérieurs)



Graph. 12 : Evolution et répartition des flux de déchets extérieurs à CAP ATLANTIQUE transitant par la station de 2008 à 2011

L'évolution des organisations des collectivités voisines ou de proximité par rapport à la compétence « transfert des déchets » engendre des modifications quant aux apports extérieurs transitant sur la station de transfert.

	2011		
	CAP Atlantique	Apports extérieurs	Total
OM	27 906	21	27 927
Tout-venant / encombrant	110	-	110
DIB	-	2 618	2 618
Journaux-magazines	2 780	-	2 780
Emballages Légers	1 745	-	1 745
Tonnage total	32 541	2 639	35 180

Tab. 15: Répartition des tonnages CAP Atlantique et apports extérieurs transitant par la station en 2011

B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement

a) Transport et traitement des ordures ménagères

Les OM de CAP Atlantique, passant par la station de transfert sont dirigés vers les différents exutoires suivants :

- A l'UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)
- Au ISDND Séché à Changé (53).

Le ISDND de Changé, implanté sur une surface de 253 ha, est exploité par la société Séché, selon les normes en vigueur et conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 31/12/85. Cette ISDND dispose d'importantes capacités de stockage (700 000 t/an).

	Incinération	Enfouissement
	UIOM Arc-en-Ciel	ISDND Séché
	19 581	8 325
Tonnage total	27 906	
Part incinération/enfouissement	70%	30%

UIOM: usine d'incinération des ordures ménagères

ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Tab. 16 : Répartition des tonnages OM en fonction des sites de traitement

En 2011, 70% des ordures ménagères ont été traitées sur le centre de valorisation énergétique d'Arc-En-Ciel à Couëron.

b) Traitement du tout-venant au ISDND de Kéraline à Herbignac

Le tout-venant (TV) issu des collectes des 15 communes du territoire est directement enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Kéraline situé sur la commune d'Herbignac.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant réceptionné du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique

L'installation est exploitée en régie par CAP Atlantique et autorisée jusqu'en 2018.

L'exploitation est assurée par un compacteur exerçant dans le casier.

Selon le Plan Prévisionnel d'Exploitation, élaboré en Avril 2002 dans le cadre de la demande d'autorisation pour une capacité de traitement de 6000 t/an, la zone à exploiter couvre une surface totale de 51 300 m². Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles. A ce titre, la dénomination des casiers et alvéoles a été réactualisée.

L'emprise globale de la zone concernée par le stockage des déchets couvre actuellement une surface de 25 420 m².

Au cours de l'année 2011, 7 775 tonnes de tout-venant ont été enfouies au total.

En tonne	2008	2009	2010	2011	Évolution 10/11
OM et assimilées	4 424	874	0	0	/
Tout-venant*	782	4 892	6665	7775	16,65%
TOTAL	5 207	5 766	6665	7775	16,65%

* jusqu'en 2009, tout-venant provenant des déchetteries de Kéraline, Pompas et Pénestin

Tab. 17 Répartition des flux enfouis au ISDND de Kéraline de 2008 à 2011

En avril et mai 2011, 3 départs de feux se sont déclarés dans le casier en exploitation. Ces feux ont été provoqués exclusivement par des fusées de détresse de navigation de plaisance déposées dans le tout-venant des déchetteries. Ils ont été maîtrisés rapidement et n'ont causé aucun dégât sur l'étanchéité du casier 3-1.

3.3 Le traitement des déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- L'unité de broyage/compostage de Livery située à Guérande ;
- Une aire de broyage située à La Baule ;
- Les aires de broyage des déchetteries de Piriac, Pénestin, Kéraline et Pompas.

	2008	2009	2010	2011	Evolution 10/11
Livery	9 787	9 202	8321	11016	32,39%
La Baule	2 006	2 324	3084	2073	-32,78%
Piriac-sur-Mer	3 669	4 271	3986	4324	8,48%
Pénestin	1 566	1 383	1901	1637	-13,89%
Pompas	644	456	630	827	31,27%
Kéraline	1 624	1 438	1509	2387	58,18%
Total	19 296	19 074	19431	22264	14,58%

Tab. 18: Tonnages du flux de déchets verts sur les sites d'accueil CAP Atlantique de 2008 à 2011

Les tonnages DV des déchetteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Pompas et Kéraline ont déjà été comptabilisés dans les tonnages des déchetteries régies.

Pour information, la répartition des apports de déchets verts sur la déchetterie de Piriac-sur-Mer proviennent pour 76% (3 271 t) de particuliers, 11% de CAP Atlantique et des communes (476 t) et 13% de professionnels (577 t).

La production de déchets verts est de **310 kg/hab** en 2011 incluant les apports des professionnels et des particuliers, tandis que le ratio national est de 76 kg/hab/an (2009) et n'inclut pas les apports des professionnels et la collecte des déchets verts en porte à porte (source ADEME 2009). Pour information, voici le devenir des déchets verts des différents sites après traitement :

	Destinataire	Produit	Tonnage 08	Tonnages 09	Tonnages 10	Tonnages 11
Livery	Agriculteurs	Broyat	8 091,00	7159,00	5119	7 625,00
	Particuliers	Compost	370,00	nc	131,39	119,87
Piriac sur mer	Agriculteurs	Broyat	3 669,00	3957,00	3342	4324
	CAP Atlantique	Broyat	0,00	0,00	0,00	0,00
Pénestin	Agriculteurs	Broyat	1 363,00	1033,00	180	1637
	Agriculteurs	Compost	203,00	349,00	110	940
La Baule	Agriculteurs	Broyat	2 006,00	2324,00	2206	1058
	Autres sites/ST	Compost	0,00	0,00	0,00	514
Kéraline	Agriculteurs	Broyat	1 623,79	1438,00	1201	2387
Pompas	Agriculteurs	Broyat	643,84	456,00	384	827
			17 970	16716	12673	19 432

Tab. 19: Répartition des produits finis issus de DV bruts de CAP Atlantique en 2011

a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule

Le broyage, le compostage et la valorisation des DV sur les plates-formes de Livery (Guérande) et de la Baule sont assurés par le prestataire TERRALYS. Les DV traités sur ces plates-formes sont valorisés en agriculture.

L'organisation du traitement des DV est la suivante :

- Les DV en mélange (branchages, gazons pour les 2 sites et sacs biodégradables uniquement à La Baule) sont broyés ;
- Les broyats de Livery et de la Baule sont évacués par la filière agricole pour épandage.

Depuis août 2006, le dépôt payant de souches et de bois de grosses sections est accepté sur le site de Livery.

A. La station de compostage de livery

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

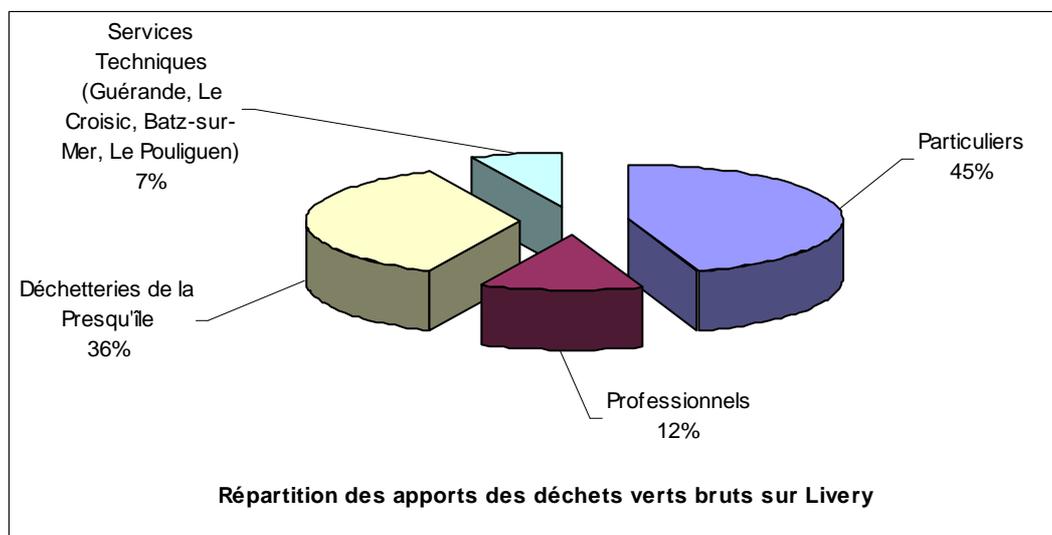
Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation, mais surtout le contrôle des DV entrants. Effectivement, l'installation produit un broyat répondant à la norme NFU 44-051, ainsi la qualité du produit entrant ne permet pas la présence de corps étrangers. Les analyses sur broyats de 2011 indiquent que le produit répond bien à cette norme.

Unité en tonnes	2008	2009	2010	2011	Évolution 10/11
Particuliers	3 669	3 997	3688	4938	33,89%
Professionnels	891	786	576	1343	133,16%
Déchetteries de la Presqu'île	3 939	3 661	3303	3962	19,95%
Services techniques (Guérande, Le Croisic, Batz/Mer, Le Pouliguen)	1 287	758	754	773	2,52%
TOTAL	9 786	9 202	8321	11016	32,39%

Tab. 20: Provenance des apports de DV bruts sur la station de Livery entre 2008 et 2011

Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés d'avril à septembre.

Conformément au marché, les déchets verts déposés par les professionnels sont payants 22€ HT/tonne dont 4€ HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique. Seul le dépôt des souches est payant pour l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, services techniques) soit 35€ HT/tonne.



Graph. 13: Répartition des DV par type d'apporteur sur la station de Livery en 2011

Les agriculteurs sont intéressés par du broyat de végétaux, alors que les particuliers, artisans et commerçants achètent essentiellement du compost répondant à la norme NFU 44-051 non produit sur le site de Livery, mais provenant d'un autre site exploité par la société Terralys.

B. La plate-forme de la baule

La plate-forme de la Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2.

Ce site de 1 500 m² accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes PàP des DV de la ville de La Baule ainsi que les DV des services municipaux.

Les tonnages sont estimés selon les tonnages traités. Ainsi, le tonnage apporté en direct par les Services Techniques est obtenu en faisant le calcul suivant : tonnages traités auxquels on soustrait le tonnage de déchets verts collecté en porte-à-porte.

En 2011, **2 072 tonnes** de DV bruts ont été traitées (+33%) sur le site réparties de la façon suivante :

- **1 556 tonnes** de la collecte PàP ;
- **516 tonnes** du service « espaces verts » de la commune.

Les DV sont broyés sur le site puis sont évacués directement en agriculture.

Une analyse du broyat a été réalisée en 2011 : le produit répond à la norme NFU-44-051 "matières fertilisantes et amendements organiques".

b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchetteries régies

TERRALYS gère également la prestation de service de traitement et de valorisation des DV des déchetteries régies.

Les déchetteries gérées en régie sont toutes équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le broyage sur place des DV bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes.

	Tonnage DV broyé et évacué auprès des agriculteurs
Piriac	4324
Pénestin	1637
Pompas	827
Kéraline	2387
Total	9 175

Tab. 21: Bilan des tonnages DV broyés et traités sur les déchetteries régies de CAP Atlantique en 2011

Un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage de la déchetterie de Pénestin.

Sur les déchetteries de Kéraline et Pompas, les DV broyés sont ensuite valorisés

- En agriculture ;
- Servent ponctuellement à l'enherbement des casiers de l'ISDND de Kéraline.

En 2011, **9 175 tonnes** de DV bruts ont été réceptionnés et traités sur ces aires attenantes soit **+ 80%** par rapport à 2010.



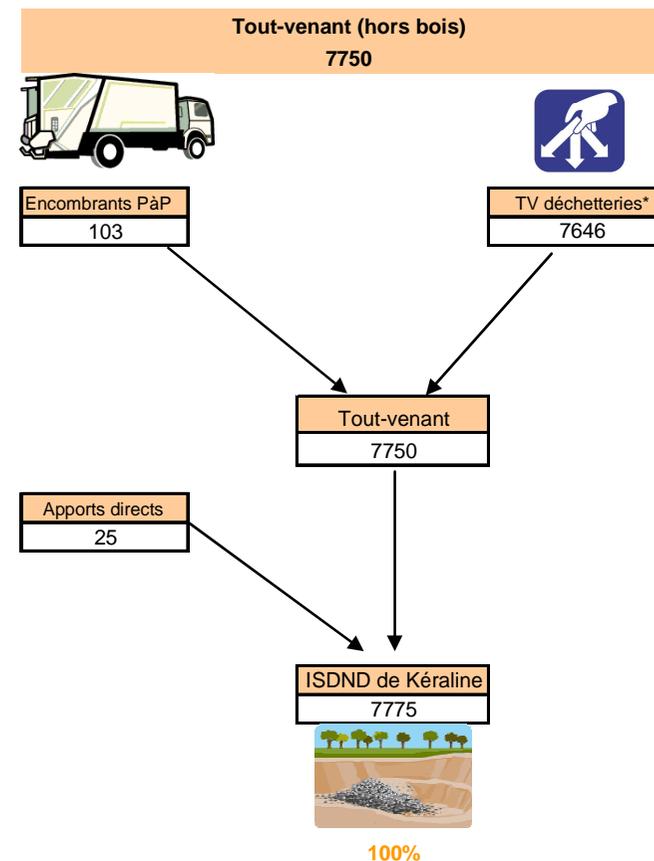
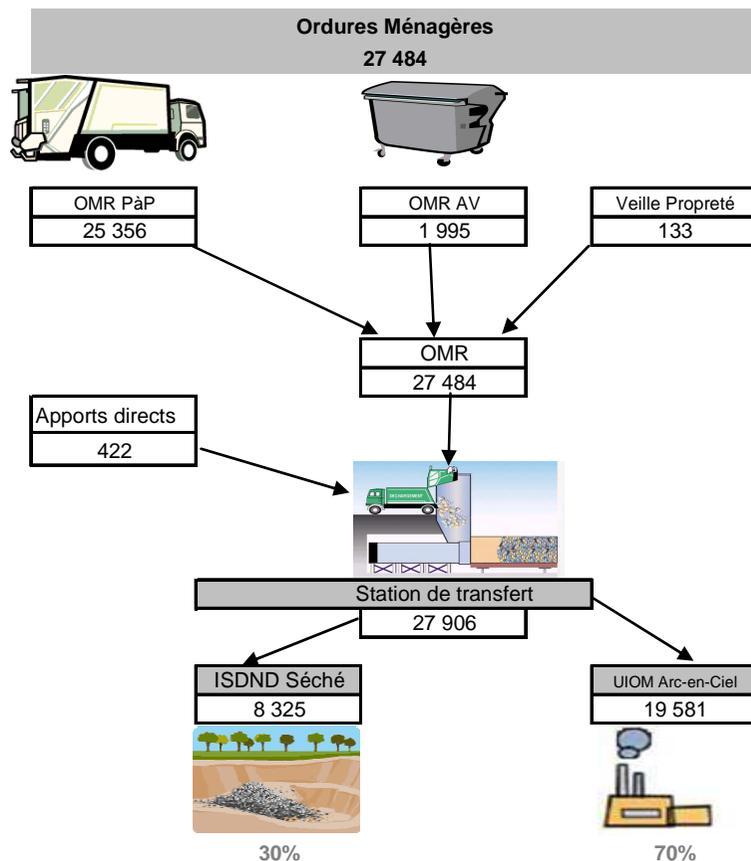
Photo n 4: Véhicule assurant la prestation de rechargement du broyat de déchets verts

Valorisation des matériaux collectés :

Alu	plaques d'aluminium
Amiante	stockée dans une installation spécifique pour l'amiante
Bois	le bois est transformé en panneau de particules
Brique alimentaire	rouleaux de papiers toilette
D3E	si c'est possible les appareils sont réparés, sinon tous les composants sont séparés et envoyés chacun dans des filières spécifiques
DDM	traitement physico-chimique qui permet de séparer les différents composants ou traitement par incinération
DV	une partie est transformée en terreau végétal (compost), l'autre est valorisée en agriculture sous forme de broyats (déchets verts broyés)
Ferraille	la ferraille est réutilisée dans le domaine de la métallurgie
Gravat	le gravat est transféré vers un centre d'enfouissement spécialisé dans le gravat
Huile minérale	traitement physico-chimique ou traitement par incinération
Huile végétale	traitement chimique
Papiers, cartons et journaux-magazines	sont transformés en boîtes à œufs
PEHD	bancs publics
PET	couettes, pulls polaires
Piles et batteries	traitement physico-chimique
Pneus	ils sont broyés et brûlés pour faire du combustible afin de chauffer des cimenteries, ou ils sont transformés et utilisés pour les soucoupes routières ou les sols de terrain de sport ou d'aire de jeux
Verre	nouveilles bouteilles en verre



4- Schémas de synthèse

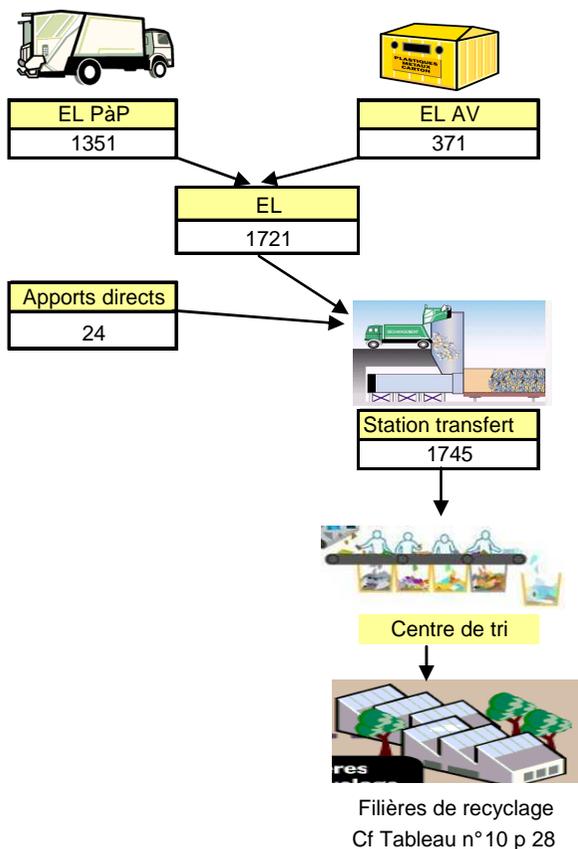


OMR: ordures ménagères résiduelles
 PàP: porte-à-porte
 AV: apport volontaire

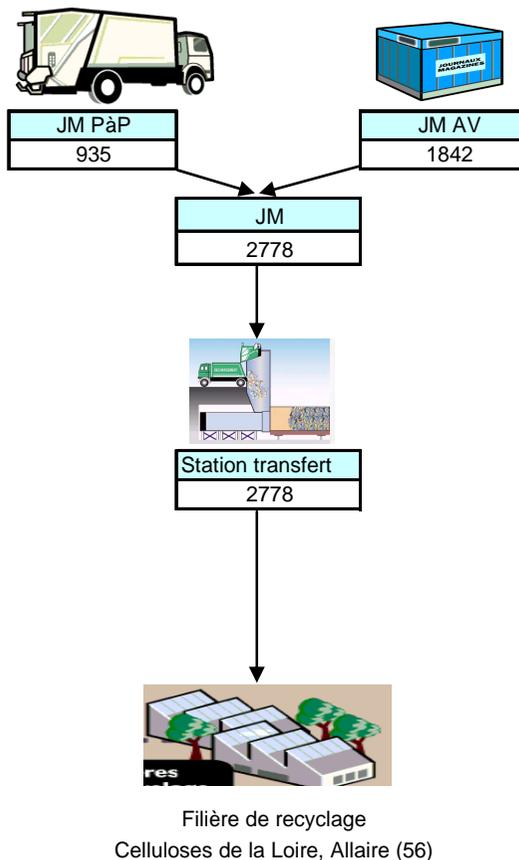
ISDND Séché, Laval (53)
 UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)

UIOM: Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
 ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non dangereux

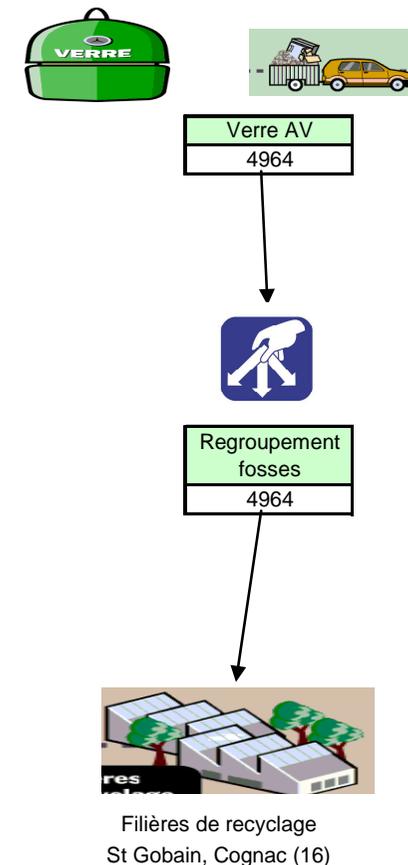
Emballages ménagers



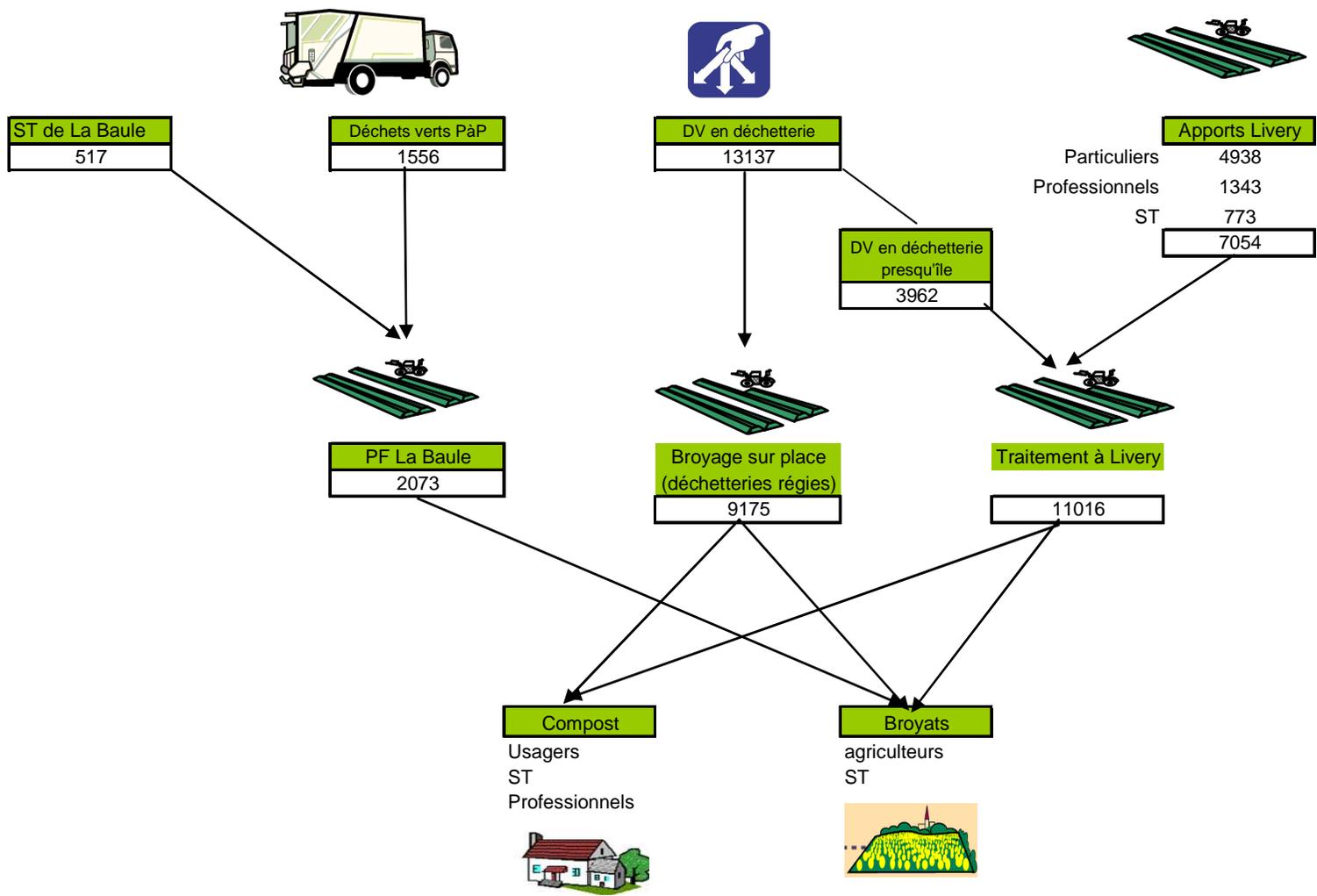
Journaux-magazines



Verre



LES DECHETS VERTS



INDICATEURS FINANCIERS

2011

PREAMBULE

La présentation et le contenu de cette partie, comme de la partie technique, ont pour source le guide méthodologique de l'Ademe réalisé à cet effet.

Cependant :

- Une récente complexification du service et une forte augmentation des coûts de la compétence déchets au niveau national ;
- Un fort besoin de lisibilité pour aider à la décision, optimiser le service et communiquer ;
- Des progrès en matière d'analyse technico-économique ;
- Mais une carence en matière comptable ;
- Et la nécessité de disposer d'un cadre homogène adapté à toutes les collectivités

Ont amené l'Ademe à définir une méthode et un programme de connaissance des coûts de cette compétence, méthode nommée COMPTACOUT, transcrite sous la forme d'une matrice dénommée SINOE.

Les objectifs de COMPTACOUT sont de disposer :

- D'un cadre standard de détermination des coûts basés sur la comptabilité analytique ;
- D'un processus en continu garantissant la traçabilité des données ;
- D'une méthode supposant la mise en place d'une organisation fonctionnelle, claire et efficace inter-services ;
- D'un dispositif d'évaluation en continu pour assurer efficacité et fiabilité.

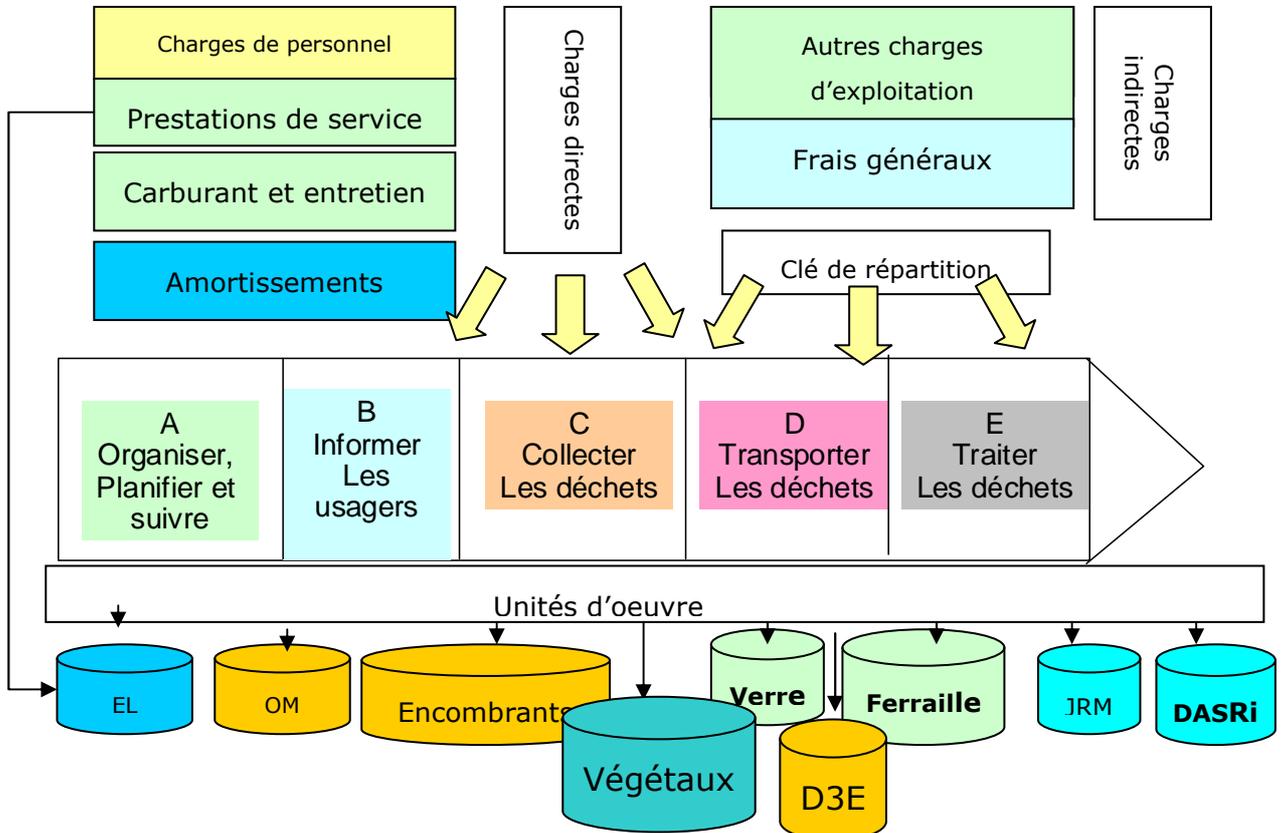
C'est dans cette démarche que CAP Atlantique s'est engagée depuis l'exercice 2007 avec :

- une équipe projet transversal services déchets- conseil de gestion – financier,
- une définition des attentes de la collectivité,
- la connaissance des coûts du service,
- une aide à la décision pour le schéma directeur de collecte, y compris pour la redevance spéciale,
- la prospective financière.

La matrice SINOE de l'exercice 2011, accomplie par CAP Atlantique, issue de la démarche nationale Comptacoût de l'Ademe, a été validée.

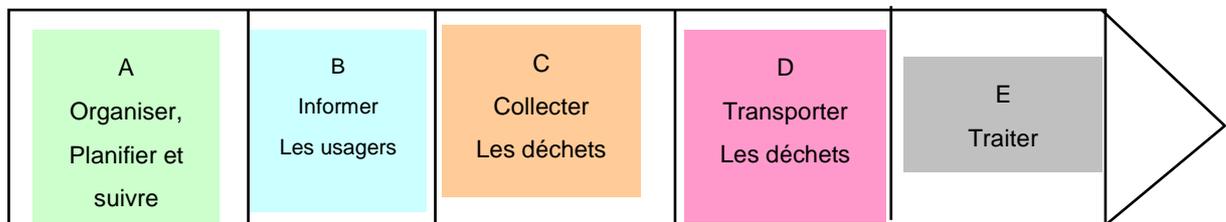
LA DEMARCHE SUIVIE :

A) Schéma d'affectation des charges :



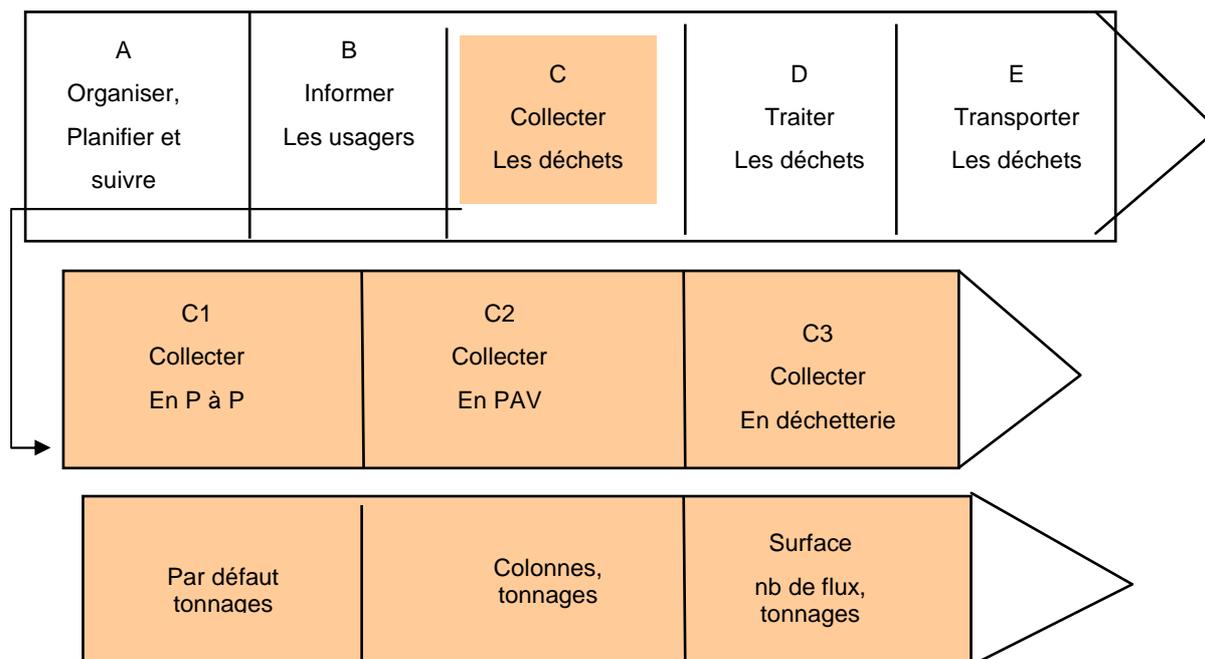
B) Modélisation des activités

Les macro-activités codifiées :



Les micro-activités codifiées :

Exemple pour la collecte, décliné pour les autres activités sur la même base.



Quantification des activités :

- Suivis des tonnages par équipe et type de déchet
- Suivi des flux et des tonnages en déchetterie
- Nombre de jours et d'heures d'activité par flux
- Nombre de km parcourus, ...

Analyse des coûts

- Amortissement des Immobilisations :
 - reconstitution des amortissements comptables et extra comptables,
 - affectables directement aux activités pour partie et au prorata des charges pour ceux non affectables directement.
- Charges de personnel : Toutes affectables directement aux activités et aux flux à partir de la liste des effectifs éclatés sur les activités en fonction du relevé d'heures transmis.
- Charges de structure
- Charges de sous traitance (marchés de prestation de service) :
 - affectables en fonction du suivi des marchés directement sur les flux

Ratios

- A l'habitant
 - Population INSEE mais uniquement résidences principales
 - Population DGF Dotation globale de fonctionnement
 - Fichier des assujettis à la TEOM, étudier la pertinence

1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2011 :

Achats et charges externes	9 297 030 €	Recettes de "recyclables"	806 256 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>8 112 177 €</i>	Redevances	522 771 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicules</i>	<i>442 164 €</i>	<i>dont redevance terrains de loisir</i>	<i>209 808 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>742 690 €</i>	<i>Autres redevances</i>	<i>312 963 €</i>
charges de personnel	2 387 210 €	Soutien Eco Emballages	835 963 €
charges des amortissements	1 115 019 €	Subvention ADEME	1 083 €
		Amortissement des subventions d'investisse	71 503 €
Total couts d'exploitation	12 799 260 €	Total recettes d'exploitation	2 237 576 €
		Produits exceptionnels	65 164 €
Frais de structure	1 060 184 €	FCTVA (15,482%)	147 016 €
intérêts de la dette (2,5%)	26 075 €	T.E.O.M.	11 817 233 €
Coût complet de la compétence déchets	13 885 518 €	Recettes totales de l'activité déchets	14 266 989 €
		Résultat net de l'activité déchets	381 470 €

Comparaison du compte de résultat 2011 par rapport à 2010 :

Achats et charges externes	449 574 €	Recettes de "recyclables"	310 636 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>397 389 €</i>	Redevances	13 634 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicules</i>	<i>-8 184 €</i>	<i>dont redevance terrains de loisir</i>	<i>-16 296 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>60 370 €</i>	<i>Autres redevances</i>	<i>29 931 €</i>
charges de personnel	59 775 €	Soutien Eco Emballages	250 507 €
charges des amortissements	81 877 €	Subvention ADEME	-41 074 €
		Amortissement des subventions d'investisse	12 707 €
Total couts d'exploitation	591 226 €	Total recettes d'exploitation	546 409 €
		Produits exceptionnels	10 863 €
Frais de structure	-251 703 €	FCTVA (15,482%)	-39 €
intérêts de la dette (2,5%)	246 €	T.E.O.M.	488 033 €
Coût complet de la compétence déchets	339 769 €	Recettes totales de l'activité déchets	1 045 267 €
		Résultat net de l'activité déchets	705 498 €

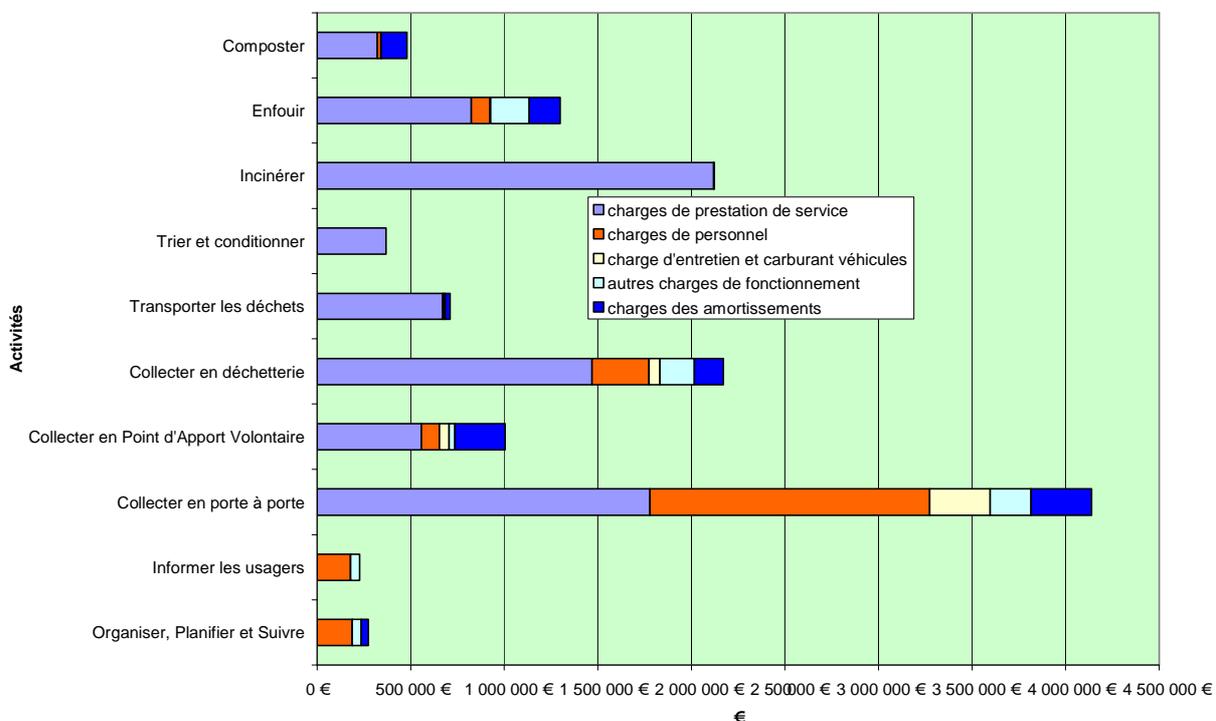
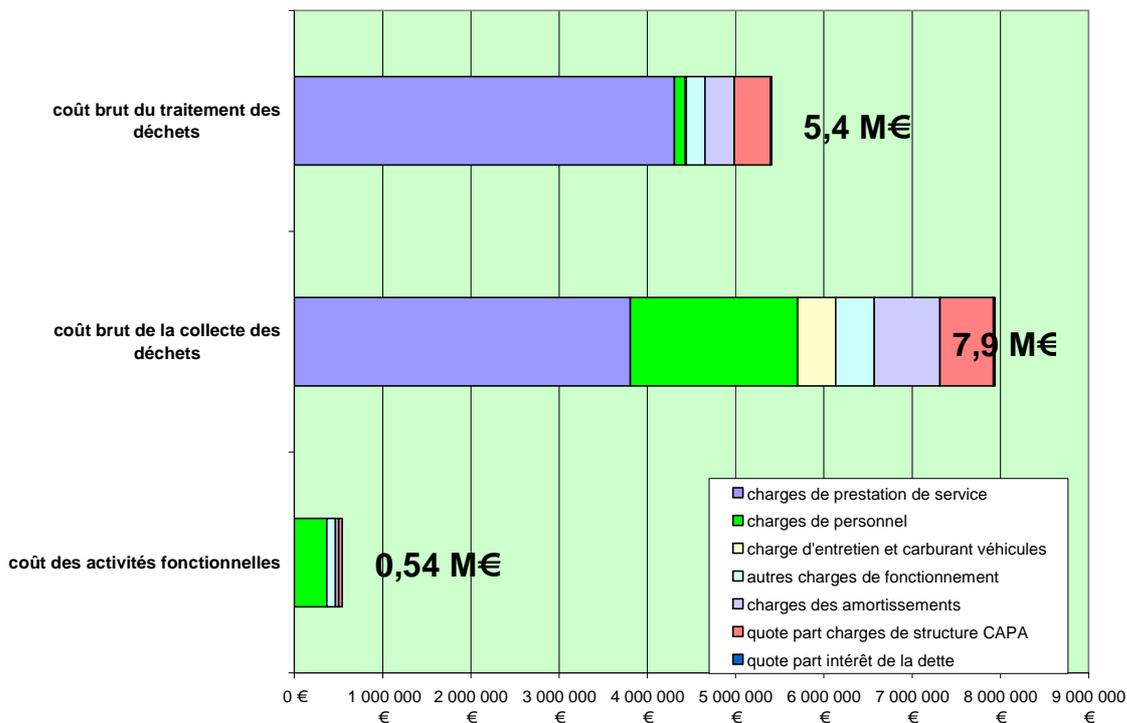
Le résultat net de l'activité déchets s'élève à + 381 k € pour l'année 2011.

Une amélioration de la situation financière par rapport à 2010 du fait de :

- une diminution des frais de structure affectés à la compétence (- 251 k €),
- une augmentation de 488 k€ du produit de la Teom,
- une augmentation des recettes des recyclables et des soutiens de la part de l'éco-organisme Eco-Emballages (+ 560 k€).

2. La répartition des charges par activité :

Collecte et traitement pour le total des 13,8 M€

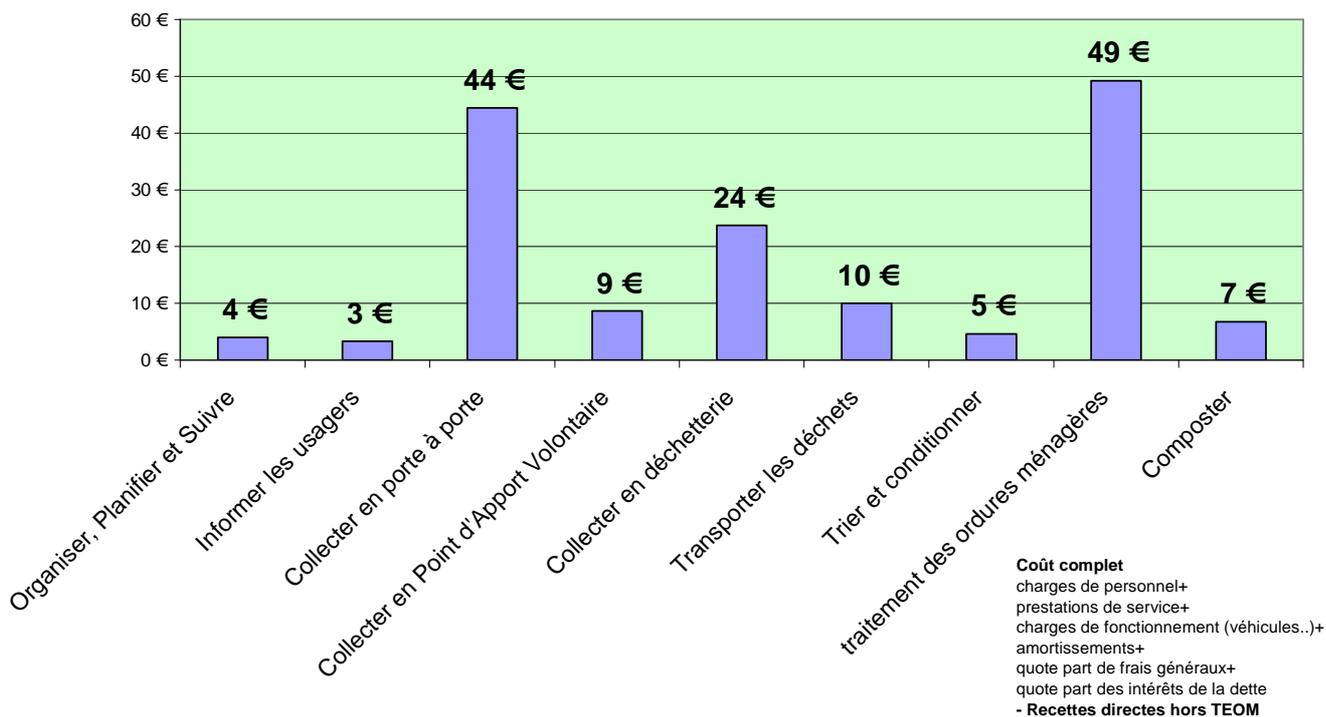


3. Les ratios

Les coûts par foyer (au nombre d'assujettis à la TEOM), par activité, € TTC

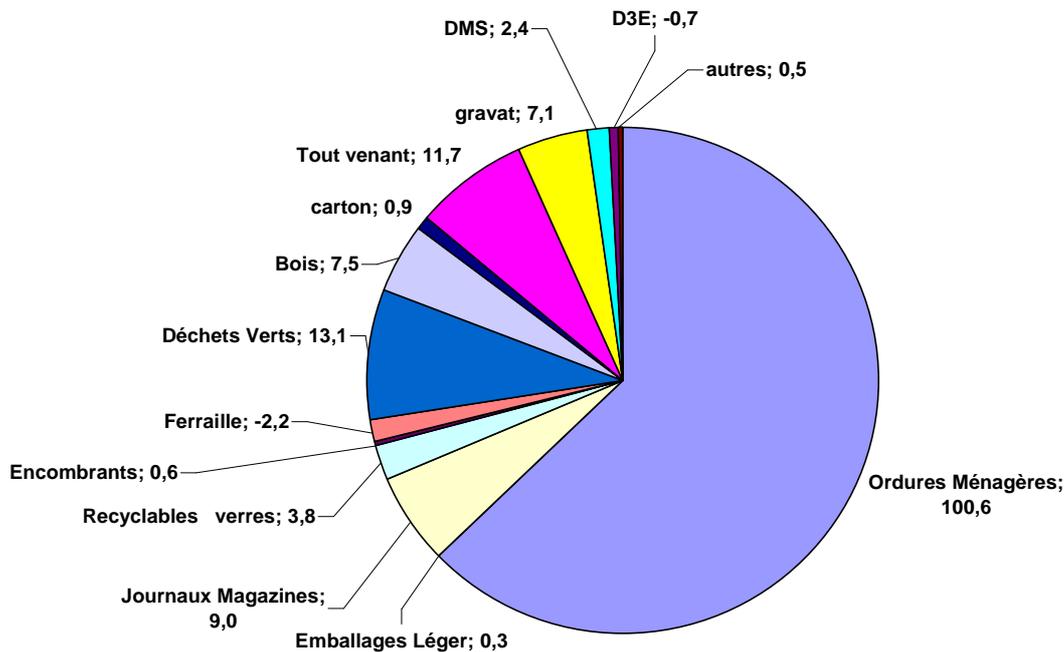
	Coût net des activités	Coût net au foyer 2011	Coût net au foyer 2010	2011-2010	évol en %
Coût des activités fonctionnelles	543 404 €	7,25	12,81	-5,56	-43,39%
Coût de la collecte des déchets	5 748 808 €	76,72	76,74	-0,02	-0,02%
Coût du traitement des déchets	5 290 566 €	70,61	69,61	1,00	1,43%
TOTAL	11 582 778 €	155 €	159 €	-5 €	-2,88%

Coût net TTC par foyer : 155 €



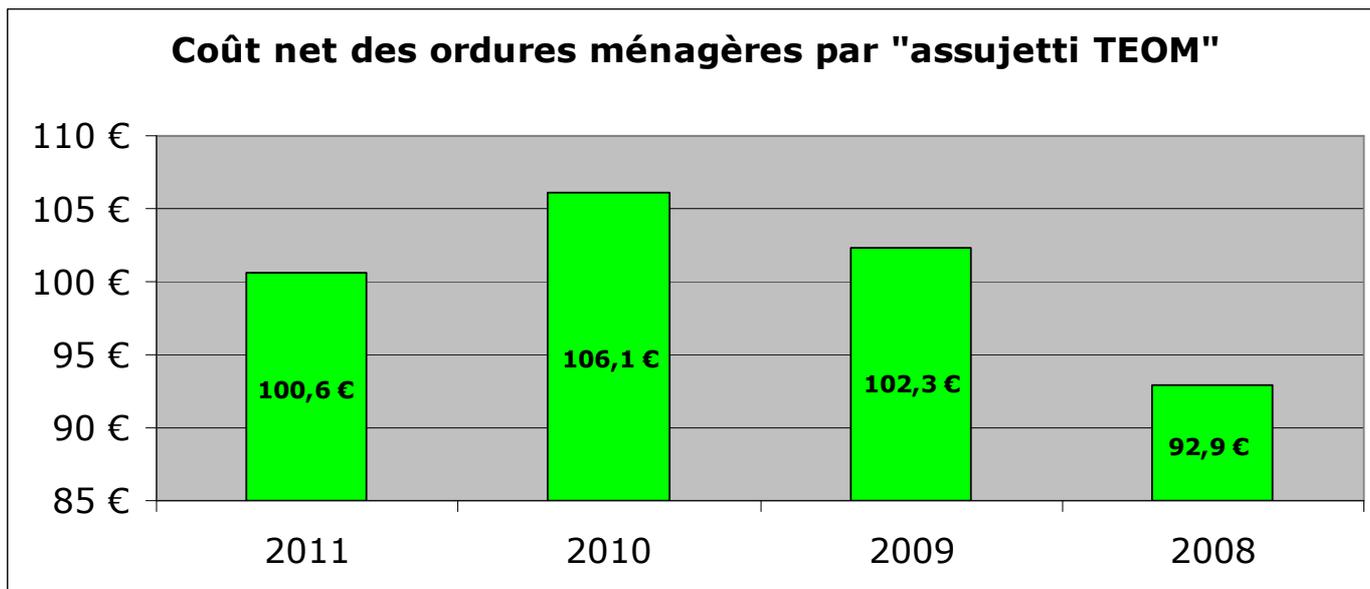
En € TTC

Coût net total par assujetti TEOM de la collecte et du traitement = 155



Le cout net TTC aidé par habitant est de 155 euros, en diminution de 4 euros par rapport à 2010.

Evolution des coûts par type de déchets et par foyer fiscal :





PERSPECTIVES 2012



Etudes

Prospection et montage de projets liés aux mises en place :

- De la redevance spéciale pour les professionnels gros producteurs de déchets et/ou infrastructures services publics
- De la gestion des algues vertes sur le territoire de CAP Atlantique

Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur

- Campagnes de contrôle de la qualité du tri des emballages légers dans les collectifs, l'habitat individuel et auprès des professionnels
- Accompagnement au tri
- Redevance spéciale : communication auprès des professionnels et développement du service pour les assujettis

Marchés de prestation de service, travaux et acquisition

Renouvellement des marchés de prestation de services et de fourniture :

- Fourniture de caissons déchetteries
- Fourniture d'un caisson amovible pour la collecte des points d'apport volontaire
- Fourniture conteneurs semi-enterrés
- Renouvellement du parc de bennes de collecte des déchets

Elaboration de nouveaux marchés :

- Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et la mise en place d'un logiciel de facturation pour les services techniques de CAP Atlantique
- Surveillance des déchetteries régies

Travaux

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station de transfert de Guérande
- Poursuite du développement des points d'apport volontaire semi enterrés et enterrés complets
- Réhabilitation de la déchetterie de Pompas (Herbignac).
- Réalisation pour la gestion des algues vertes :
 - De aires de d'égouttages des algues vertes sur les sites de Piriac et Pénestin
 - D'une plate-forme de co-compostage algues vertes/déchets verts



ANNEXES

SOMMAIRE

Lexique

Liste des cartes :

Carte 1. Carte de localisation des déchetteries, des centres de transfert et de traitement des déchets sur le territoire CAP Atlantique

Carte 2 : Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Basse saison – Année 2011

Carte 3 : Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Haute saison – Année 2011

Carte 4 : Modalités et fréquence de collecte des encombrants – Année 2011

Carte 5. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM et verre) par commune sur le territoire – Année 2011

Carte 6. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2011

Carte 7. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2011

Carte 8. Filière des OM – Année 2011

Carte 9. Filière des encombrants et tout-venant – Année 2011

Carte 10. Filière des EL – Année 2011

Carte 11. Filière des JM – Année 2011

Lexique

AV	Collecte par Apport Volontaire: Mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un "contenant de collecte" est mis à la disposition du public : colonne, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchetteries, etc.
Collecte sélective	Collecte de certains flux de déchets (recyclables:EL,JM,verre) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique
Compost	Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épluchures de fruits et légumes)
Déchetterie	Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles
D3E	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio et de hi-fi...)
DIB	Déchets Industriels Banals: déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.
DDM	Déchets Dangereux des Ménages: ensembles des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...)
DV	Déchets verts: déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport)
Ecombrants	Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères
EL	Emballages Légers: emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteilles d'huile, d'eau, jus de fruits ,soda), emballages métalliques (boîtes de conserves, aérosols, bidons alus, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages)
ICPE	Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, ...
ISDND	Installation de Stockage de Dechets Non Dangereux. C'est une installation conçue pour le stockage de déchets ultimes. Il s'agit d'une installation classée pour le protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.
JM	JM: journaux , prospectus, magazines, papiers.
Lixiviats	Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets
OM	Ce sont tous les déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés

PAP	Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte à porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.
PDEDMA	Les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) prévu par la loi du 13 juillet 1992 constituent un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'imposent aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leurs organisations actuelles qui doivent être compatibles ou rendues compatibles dans un délai de trois ans à compter de leur publication. Ces plans donnent des orientations générales sur l'élimination des déchets dans les départements et fixent des objectifs en matière de valorisation à échéances de 5 et 10 ans. Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés concernent les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.
PET	Polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisés pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.
PEHD	Le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).
PTAC	Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchetterie
TV	Déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lequel aucune filière locale de valorisation n'existe
UIOM	Une Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) désigne les centres d'incinération spécifiques et réservés aux déchets ménagers et assimilés.
VP	Veille propreté: collecte des dépôts sauvages des apports volontaires
DASRI	Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) désigne les déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.
INS	Imprimés Non Sollicités: imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces.
REP	La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Economique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet d'inciter à plus de prévention.



CARTE 1

Localisation des installations déchets
Année 2011





CARTE 2

Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des ordures ménagères
BASSE SAISON - Année 2011





CARTE 3

Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des ordures ménagères
HAUTE SAISON - Année 2011





CARTE 4

Modalités et fréquence de collecte des encombrants

Collecte en porte-à-porte

Année 2011

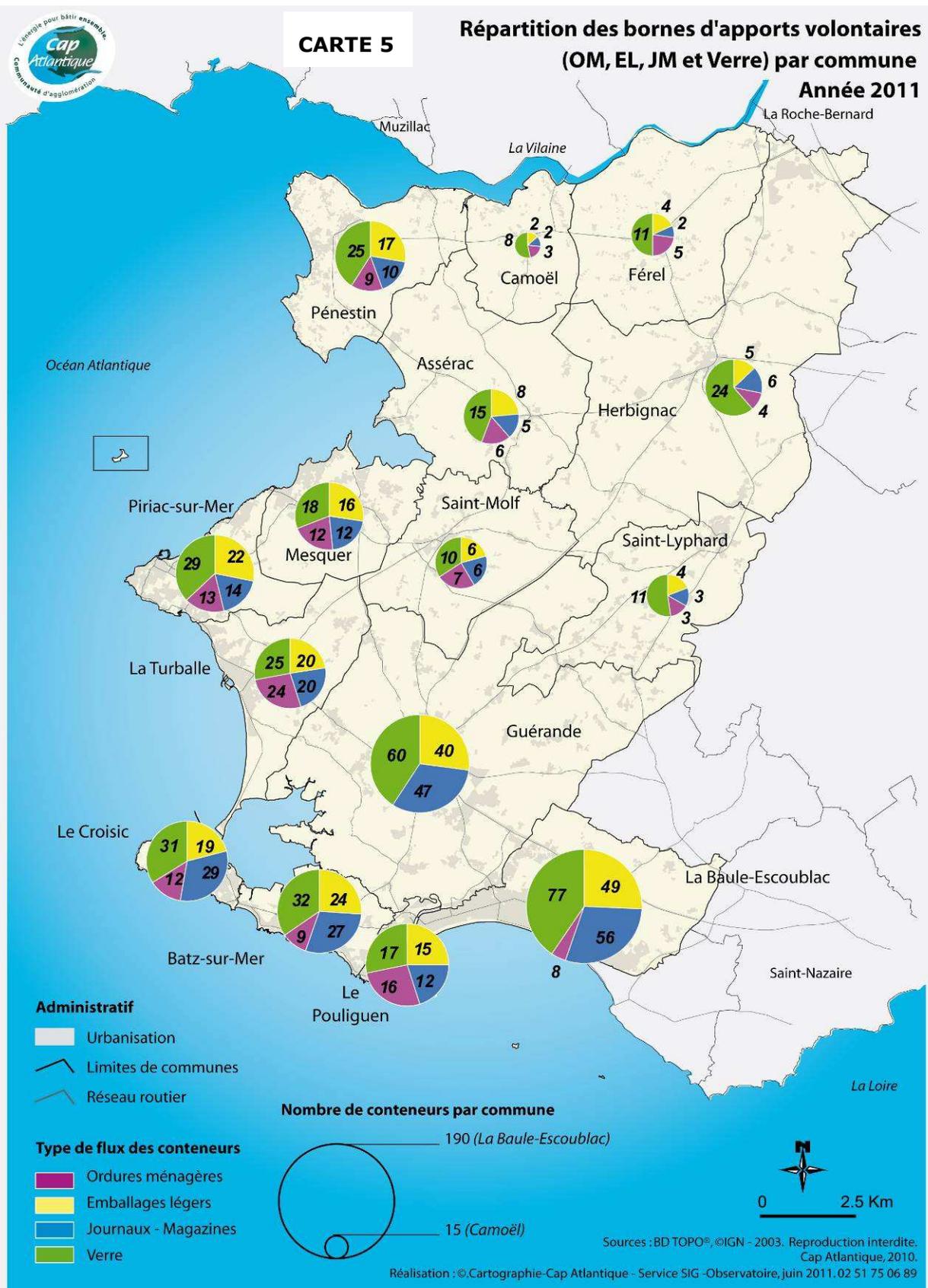




CARTE 5

Répartition des bornes d'apports volontaires (OM, EL, JM et Verre) par commune

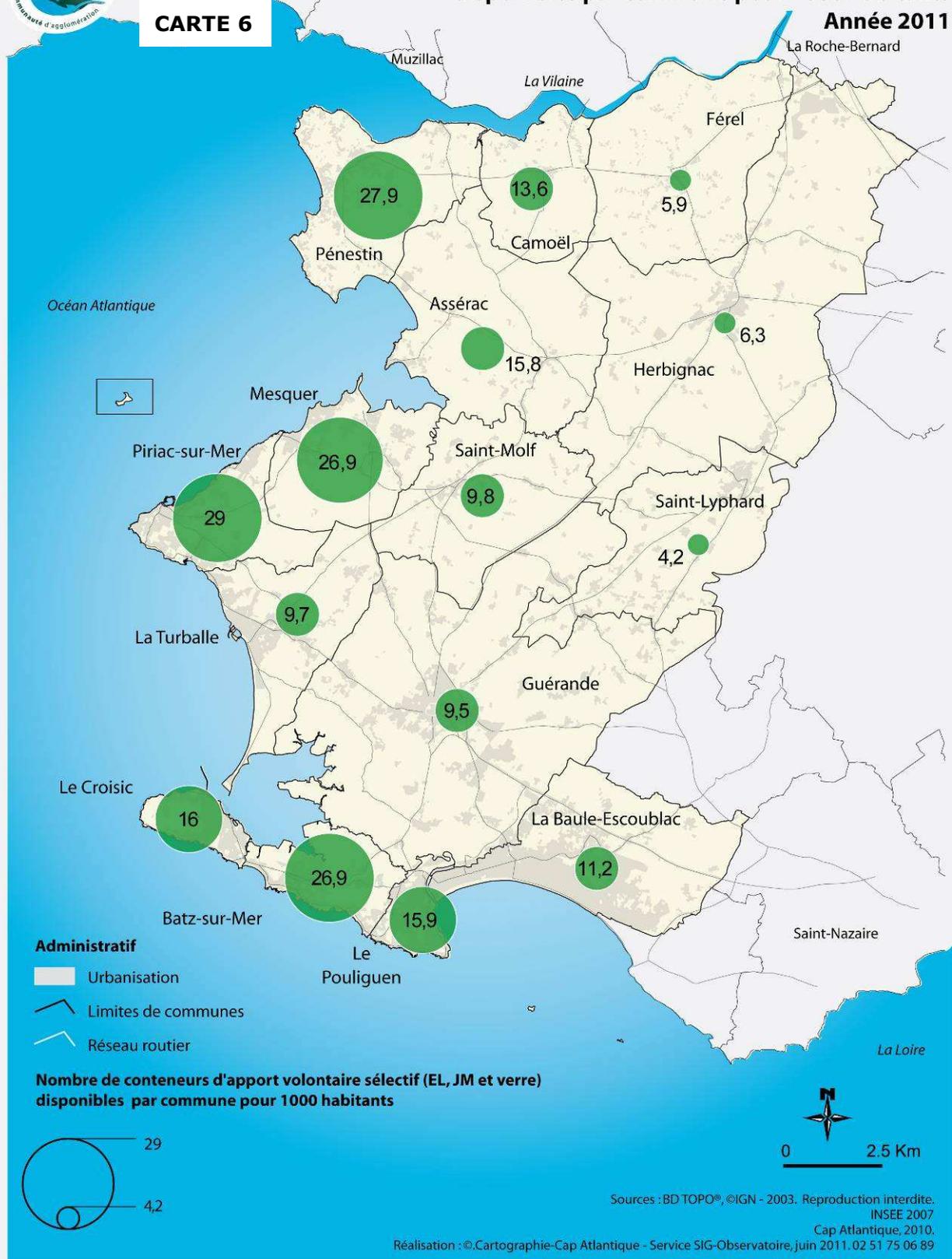
Année 2011





CARTE 6

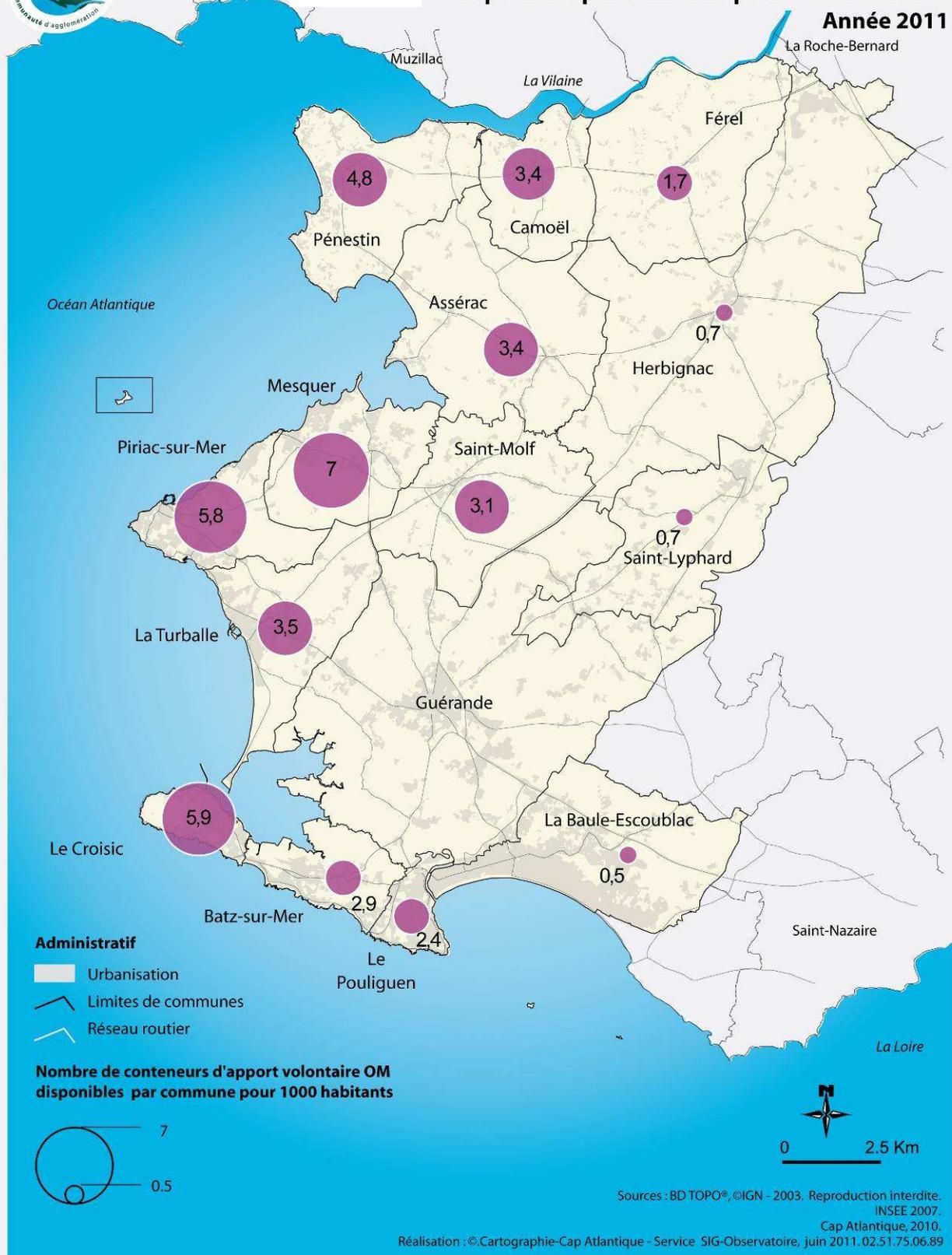
Nombre de conteneurs d'apport volontaire sélectif (EL, JM et verre) disponibles par commune pour 1000 habitants
Année 2011





CARTE 7

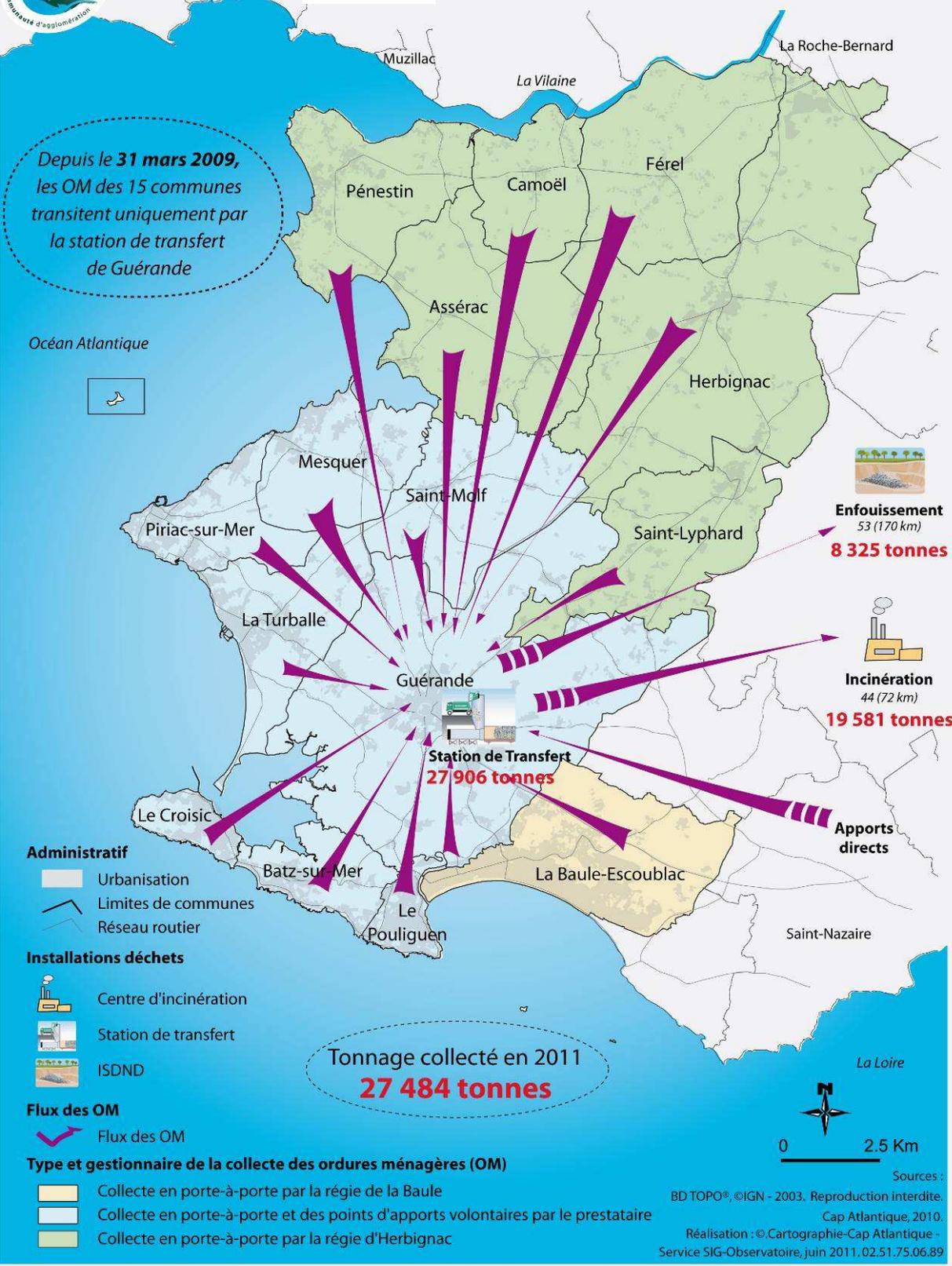
Nombre de conteneurs d'apport volontaire OM disponibles par commune pour 1000 habitants Année 2011





CARTE 8

Filière des ordures ménagères
Année 2011





CARTE 9

Filière des encombrants et tout-venant
Année 2011





CARTE 10

Filière des recyclables (emballages légers)

Année 2011

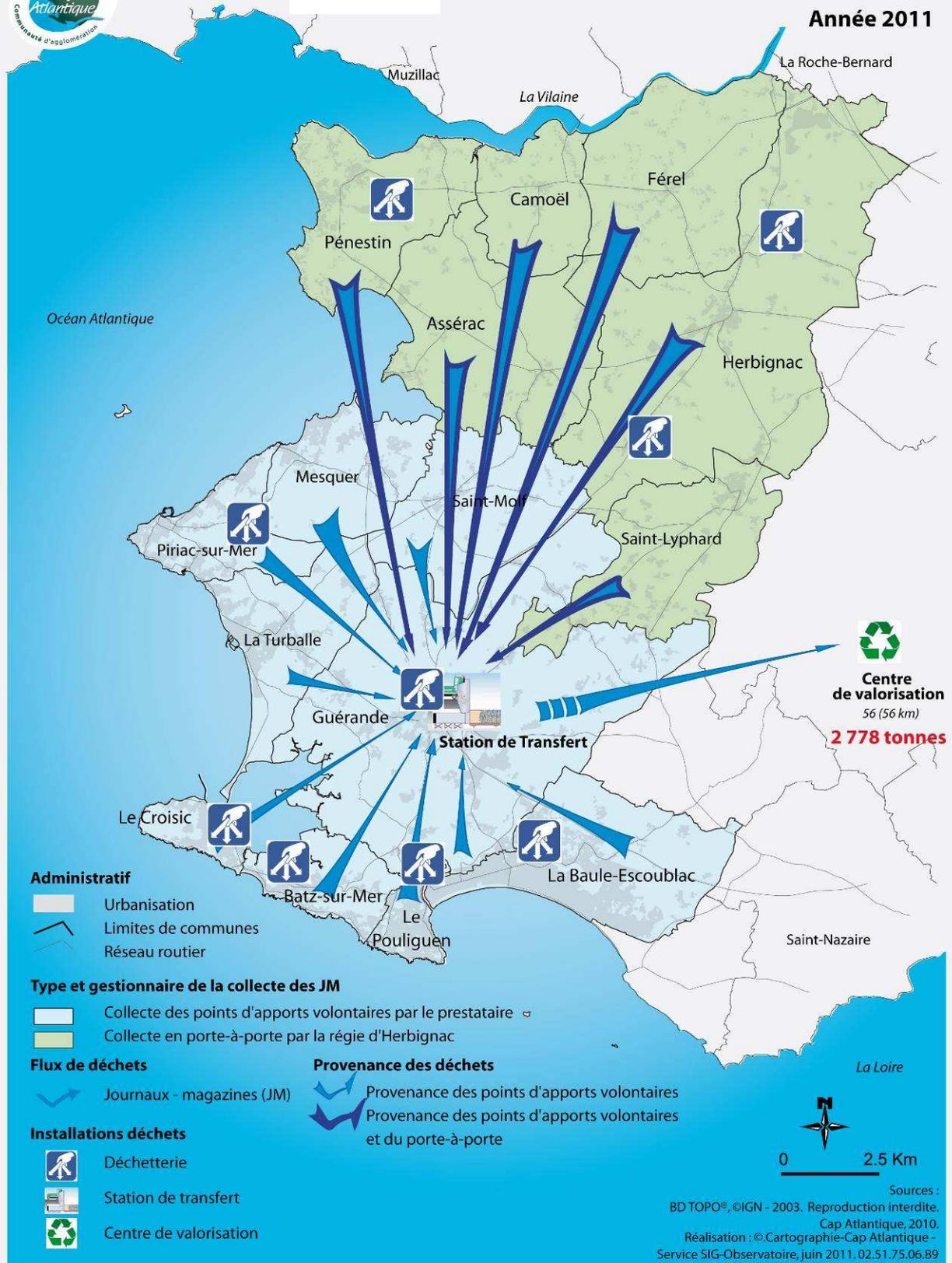




CARTE 11

Filière des recyclables (journaux - magazines)

Année 2011



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.

Délibérations du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchetterie et au centre d'enfouissement technique, des redevances, des ventes de compost

Annexe 2.

Fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique

Annexe 3.

Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2004 à 2011

Annexe 4.

Liste des marchés liés à l'activité déchets

ANNEXE 1

Délibérations du Conseil Communautaire de décembre 2010 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchetterie pour l'année 2011.

Délibération du Conseil Communautaire de décembre 2009 sur la redevance collecte déchets ménagers et assimilés pour les années 2010 et 2011.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2010

10.107 CC – DECHETS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2011 - ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES

SERVICE DES ASSEMBLEES

- Ass. La Baule
- Batz-sur-Mer
- Camoël
- Férel
- Guérande
- Herbignac
- La Baule-Escobiac
- La Turballe
- Le Croisic
- Le Pouliguen
- Mesquer
- Pérestin
- Piriac-sur-Mer
- Saint-Lyphard
- Saint-Molf

L'AN DEUX MILLE DIX, le seize décembre, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Pierre BERNARD est désigné Secrétaire de Séance.

MEMBRES PRESENTS :

- Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président
- Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président
- Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président
- Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président
- Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente
- Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente, ayant reçu pouvoir de Bernard LAFRAISE
- Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente
- Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Jean-Claude BOIFFARD
- Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président
- Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente
- Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président
- Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Férel, Vice-Président
- Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule, ayant reçu pouvoir de Marie-Claude MALIGNÉ
- Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule
- Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule
- Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule
- Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule
- Jean-Pierre GIRAULT, Délégué suppléant de La Baule
- Monique AIBAR, Déléguée suppléante de La Baule
- Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Claude ROBERT
- Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande
- Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de François HUREL
- Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande
- Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer
- Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer
- Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Michel BAUCHET, Délégué suppléant de Pérestin
- Katherine REGNAULT, Déléguée suppléante de Pérestin
- Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic
- Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique
3 avenue des Noëlls • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX • Tél. 02 51 75 06 80 • Fax 02 51 75 06 89
Email : accuei@cap-atlantique.fr • www.cap-atlantique.fr

- Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac, ayant reçu pouvoir de Jean-François GUITTON
- Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUX
- Aziliz STAEBLER-CHOLET, Déléguée titulaire d'Assérac, ayant reçu pouvoir de Marcel BOURIGAULT
- Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen
- Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen
- Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf
- Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël
- Jacques ADELIN, Délégué titulaire de Férel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pérestin, Vice-Président
- Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Jean-Philippe LEROUX
- Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Aziliz STAEBLER-CHOLET
- Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule
- Marie-Claude MALIGNÉ, Déléguée titulaire de La Baule, ayant donné pouvoir à Françoise HAUDEBOURG
- Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule
- Claude ROBERT, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Chantal DEMY
- François HUREL, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Didier LEGUILLON
- Olivier CHATEAU, Délégué titulaire de Guérande
- Bernard LE ROUX, Délégué titulaire de Pérestin
- Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic, ayant donné pouvoir à Michèle QUELLARD
- Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac, ayant donné pouvoir à Pascal NOEL-RACINE
- René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ayant donné pouvoir à Philippe CLUZEAU

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique
- Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique
- Stéphanie BOYER-LECHAT, Responsable du Service Communication de CAP Atlantique
- Marielle DURAND, Responsable des Finances à la Direction des Ressources et des Finances de CAP Atlantique

La presse





10.107 CC - DECHETS - TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2011 - ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES

Monsieur le Président rappelle qu'il existe un tarif d'accueil des déchets dans les neuf déchetteries du territoire, pour les professionnels et prestataires de service (rémunérés par CESU), sur la base d'un rapprochement du tarif avec le coût du service.

Sur l'avis de la Commission Finances communautaires, réunie le 8 décembre 2010, il est proposé :

- ✓ De maintenir provisoirement les tarifs de l'année 2010,
- ✓ D'engager un travail de fond inter-commissions Finances communautaires et Gestion des Services Urbains sur les tarifs, au vu des écarts constatés entre certains tarifs et le coût estimé de la prestation rendue.
- ✓ De fixer, à partir de 2011, 2 nouveaux tarifs pour la station de transfert de Villejames :
 - un tarif de droit d'usage par le prestataire (conformément au marché 10S0017) fixé à 5,01 € la tonne,
 - un tarif pour l'accueil des déchets ménagers sur la station de transfert fixé à 130 € la tonne pour les ordures ménagères, 280 € la tonne pour les emballages légers et 141 € la tonne pour les journaux magazines.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **PROLONGE** la durée de validité des tarifs 2010 jusqu'à achèvement du travail inter-commissions susvisé,
- **DECIDE** de nouveaux tarifs applicables à la station de transfert de Villejames à compter de 2011.

Pièce annexée à la délibération :
- Tarifs 2010

Adopté à l'unanimité.

Affiché le : 22 DEC. 2010

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la publication le 22.12.2010
et de la réception en Sous-Préfecture le 23.12.2010

Liliane Nassiet
Liliane NASSIET
Attachée Territoriale



Pour Extrait Conforme,
Le Président de CAP Atlantique



Yves Metaireau
Yves METAIREAU

Photocopie certifiée conforme
à l'original
Le :

29 DEC. 2010



Véronique Mlynarz
Véronique MLYNARZ
Rédactrice

ACCUEIL DECHETS EN DECHETTERIES

Tarifs
à partir de 2010
€/m3 €/T

PROFESSIONNELS ET PRESTATAIRES DE SERVICES		
Tout venant (non recyclable-rénovation-pvc-isolation ...) densité appliquée = 0,18 (soit 0,18 T par m3)		
Piriac-Herbignac-Pénestin-La baule Batz sur mer-Le Pouliguen-Guérande-Le Croisic	20,80	115,80
Gravats (déchets de gros œuvre - démolitions) densité appliquée = 0,9 (soit 0,9 T par m3)		
Piriac-Herbignac-Pénestin-La baule Batz sur mer-Le Pouliguen-Guérande-Le Croisic	24,60	27,30
Déchets non triés ou incompressibles (gros volumes) densité appliquée = 0,18 (soit 0,18 T par m3)		
Tous sites		
Déblais (ponctuel)		
CET Keraline	5,30	
Enfouissements (ponctuel)		
CET Keraline		87,10
Déchets verts		
Tous sites	11,40	23,10
Cartons (ponctuel)		
Tous sites	5,30	36,70
Verre (ponctuel)		
Tous sites	42,00	21,00
PARTICULIERS		
Déchetterie du Pouliguen		
Amiante jusqu'à 10 m2		gratuit
Amiante au-delà de 10 m2	16,80	



Tarifs à partir de 2011		
	€/m3	€/T
STATION DE TRANSFERT DE VILLEJAMES		
Droit d'usage par le prestataire (application du marché 10S0017, prix du D.Q.E.)		5,01
Accueil des déchets ménagers et assimilés		
1 - Ordures Ménagères		130,00
2 - Emballages légers		280,00
3 - Journaux Magazines		141,00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2009



09.119 CC – DECHETS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2010 – REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

SERVICE DES ASSEMBLEES

L'AN DEUX MILLE NEUF, le dix-sept décembre, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Claude BAUDRAIS est désigné Secrétaire de Séance.

MEMBRES PRESENTS :

- Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président, ayant reçu pouvoir de Gérard LE CAM
- Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Thierry de LORGERIL
- Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président
- Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président
- Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente
- Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pénestin, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Bernard LE ROUX
- Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente
- Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Olivier CHATEAU
- Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président
- Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Loïc DEBATISSE
- Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente
- Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président
- Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule
- Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule
- Marie-Claude MALIGNE, Déléguée titulaire de La Baule
- Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule
- Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule
- Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule
- Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule
- Jean-Pierre GIRAULT, Délégué suppléant de La Baule
- Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Chantal DEMY
- François HUREL, Délégué titulaire de Guérande
- Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Claude ROBERT
- Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer
- Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer
- Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic, ayant reçu pouvoir de Michèle QUELLARD
- Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer
- Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac
- Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac
- Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUX
- Aziliz STAEBLER-CHOLET, Déléguée titulaire d'Assérac, ayant reçu pouvoir de Marcel BOURIGAULT
- Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf
- Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël
- Jacques ADELIN, Délégué titulaire de Férel, ayant reçu pouvoir de Patrick BASTIEN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente, ayant donné pouvoir à Bernard LAFRAISE
- Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Aziliz STAEBLER-CHOLET
- Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Férel, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Jacques ADELIN
- Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule
- Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Marie-Annick DURAND
- Claude ROBERT, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Didier LEGUILLON
- Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Christophe PRIOU
- Olivier CHATEAU, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Pascal NOEL-RACINE
- Bernard LE ROUX, Délégué titulaire de Pénestin, ayant donné pouvoir à Jean-Claude BAUDRAIS
- Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic, ayant donné pouvoir à Yves METAIREAU
- René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ayant donné pouvoir à Philippe CLUZEAU
- Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen, ayant donné pouvoir à Yves LAINÉ
- Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA REUNION

- Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique
- Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique
- Michel ECORCHARD, Directeur des Ressources et des Finances de CAP Atlantique
- Thibault LARGY, Directeur du Développement de CAP Atlantique

La presse





09.119 CC - DECHETS - TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2010 - REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Monsieur le Président propose sur avis de la Commission « Finances communautaires » réunie le 9 décembre 2009 d'approuver les tarifs du service des déchets au 1^{er} janvier 2010 de la manière suivante :

1/ REDEVANCE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

☛ Pour les commerçants de l'Avenue de Gaulle à La Baule

Proposition :

Majorer les tarifs 2009 de 1,2 %

☛ Pour les établissements exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Proposition :

Majorer les tarifs 2009 de 1,2 %

2/ VENTE DE COMPOST EN VRAC ET EN SAC DE 25 KG AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES

Proposition :

Majorer les tarifs 2009 de 1,2%

D'une manière générale, il est par ailleurs proposé d'arrondir les tarifs à la dizaine de centimes supérieure par mesure de simplification des modalités d'encaissement.

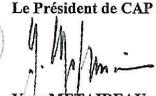
Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** l'actualisation proposée ci-dessus,
- **ADOpte** les tarifs du service des déchets figurant dans les trois tableaux annexés à la présente délibération,
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2010 et resteront en vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés ou rapportés par le Conseil Communautaire.

Pièce jointe

Pièce annexée à la délibération : 1 document comprenant les 3 tableaux des tarifs

Pour Extrait Conforme,
Le Président de CAP Atlantique



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la publication le 29 Décembre 2009
et de la réception en Sous-Préfecture le 29 Décembre 2009

Adopté à l'unanimité.

Affiché le : **29 DEC. 2009**



Liliane NASSIET
Attachée Territoriale



Véronique MLYNARZ
Rédactrice

Photocopie certifiée conforme
à l'original
Le : **13 JAN. 2010**

TARIFS 2010		
REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS		
	PROPOSITION 2010	PROPOSITION 2010 (arrondi)
Commerçants Avenue De Gaulle - La Baule *		
Par mois	83,29 €	83,30 €
Campings de Pénestin - Pen-Bé - Pont-Mahé (Assérac)		
Par emplacement	37,04 €	37,10 €
Autres campings sur les communes de : Herbignac - St Lyphard - Camoël - Férel		
Par emplacement	25,20 €	25,20 €
- Etablissements commerciaux faisant l'objet d'une convention - Ports de Camoël (Port d'Arzal et Port de Vieille-Roche)		
La tonne	153,72 €	153,80 €
VENTE DE COMPOST		
NATURE DU COMPOST		
Compost en vrac : criblage à la maille	18,01 € le M3	18,00 € le M3
Compost en sac de 25 kg	3,74 € le sac	3,80 € le sac

* Juillet - Août - Septembre



ANNEXE 2

Fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique

Tableau de fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique en 2011 :

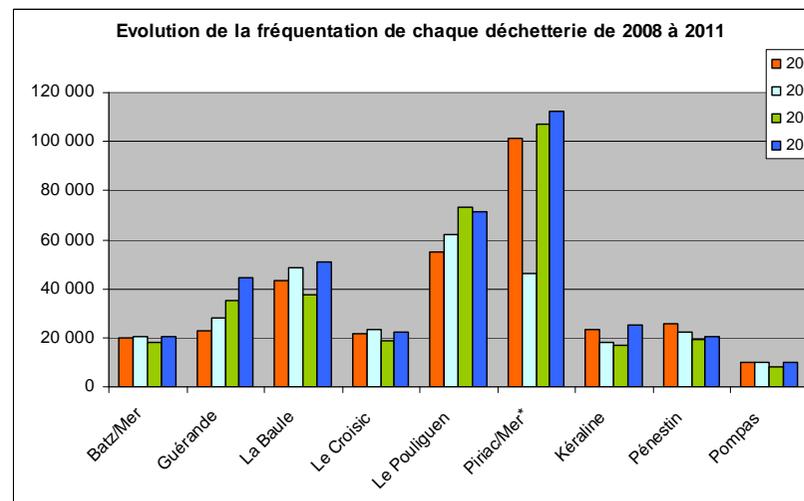
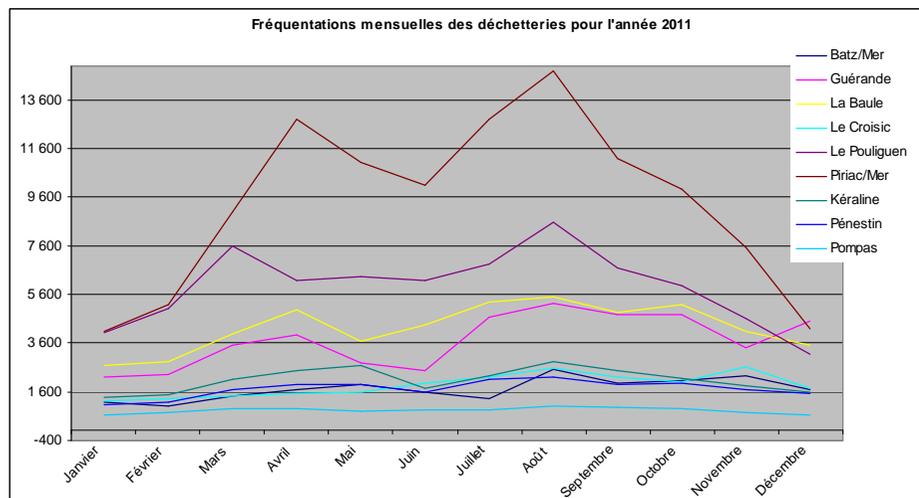
	2008	2009	2010	2011	Evolution 10/11
Batz/Mer	20 002	20 581	18 327	20 550	12,1%
Guérande	22 786	27 854	35 063	44 567	27,1%
La Baule	43 528	48 450	37 340	50 976	36,5%
Le Croisic	21 772	23 240	18 530	22 409	20,9%
Le Pouliguet	54 780	61 847	72 970	71 166	-2,5%
Piriac/Mer*	101 213	46 338	107 062	112 654	5,2%
Kéraline	23 340	18 193	16 801	24 990	48,7%
Pénestin	25 649	22 311	19 604	20 586	5,0%
Pompas	10 005	9 960	7 996	9 975	24,7%
	342 203	278 774	333 693	377 873	13,2%

* Piriac-sur-Mer: système de comptage au sol en panne de juin à mi-novembre 2009

La fréquentation inclue tous les apporteurs (particuliers, artisans, services techniques des communes). Toutes ces données sont dépendantes de la rigueur du contrôle des entrées et doivent être utilisées avec précaution.

CAP Atlantique estime une fréquentation d'environ 13 % des habitants de la Chapelle-des-Marais sur la déchetterie de Kéraline. L'acceptation des dépôts de ses habitants hors territoire fait l'objet d'une convention avec la CARENE.

Evolution de la fréquentation mensuelle des déchetteries en 2011 par commune :



ANNEXE 3

Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2004 à 2011



Population utilisée pour élaborer les ratios du rapport annuel 2011 (parties technique financière)
 nommée « **population insee 2009** »

C'est-à-dire la population selon le dernier recensement INSEE 2009 selon la commune.

	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2009
Assérac	1 381	1 773
Batz-sur-Mer	3 193	3 089
Baule (La)	16 416	16 235
Camoël	666	881
Croisic (Le)	4 325	4 064
Férel	2 094	2 883
Guérande	14 296	15 446
Herbignac	4 449	5 581
Mesquer	1 493	1 710
Pénestin	1 556	1 867
Piriac-sur-Mer	1 927	2 245
Pouliguen (Le)	5 386	4 977
Saint-Lyphard	3 261	4 265
Saint-Molf	1 773	2 250
Turballe (La)	4 102	4 515
TOTAL	66 318	71 781

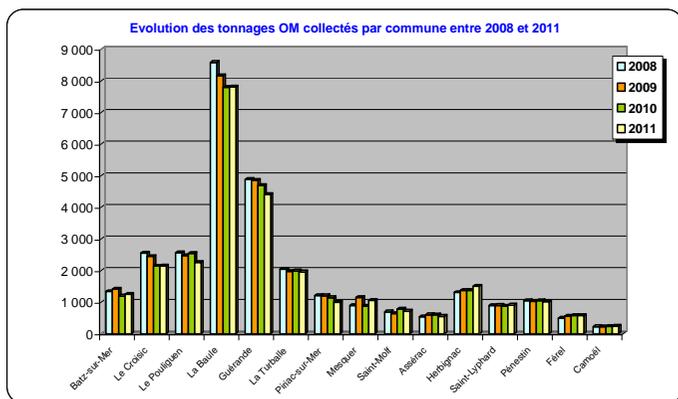
*Source : INSEE - Enquêtes de recensement



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

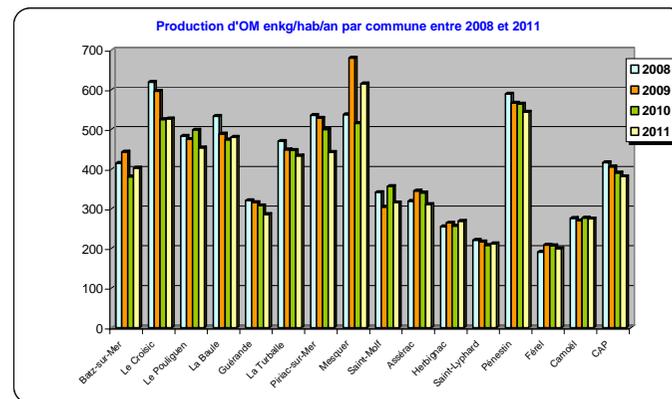
	Tonnages OM					Tonnages OM			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	1 627,778	1 590,289	1 620,44	1 483,41	Batz-sur-Mer	1 333,990	1 406,990	1 190,402	1 244,832
Le Croisic	2 713,939	2 799,568	2 805,56	2 772,98	Le Croisic	2 549,220	2 443,220	2 138,976	2 140,244
Le Pouliguen	2 985,134	2 816,928	2 635,21	2 591,37	Le Pouliguen	2 560,920	2 469,890	2 536,238	2 257,025
La Baule	9 674,802	9 433,128	8 649,02	9 006,57	La Baule	8 582,790	8 160,710	7 794,592	7 803,191
Guérande	5 251,560	5 313,060	5 095	5 058,02	Guérande	4 883,610	4 849,348	4 687,437	4 408,475
La Turballe	2 188,350	1 990,413	1 997,15	2 145,84	La Turballe	2 041,400	1 967,350	1 988,436	1 955,156
Piriac-sur-Mer	1 595,901	1 418,930	1 202,130	1 351,720	Piriac-sur-Mer	1 206,720	1 201,530	1 139,661	992,833
Mesquer	801,846	1 045,864	1 210,48	837,45	Mesquer	890,550	1 142,680	872,343	1 051,092
Saint-Molf	575,466	600,745	657,82	642,39	Saint-Molf	692,600	640,420	776,380	709,377
Assérac	502,255	468,703	504,04	495,8973345	Assérac	532,496	600,383	598,158	550,852
Herbignac	1 283,081	1 269,950	1 222,452	1 307,363938	Herbignac	1 303,926	1 369,744	1 371,011	1 501,735
Saint-Lyphard	963,104	926,140	906,41	988,1586484	Saint-Lyphard	890,294	894,776	872,392	905,720
Pérestin	1 250,077	1 139,731	1 106,26	1 164,772108	Pérestin	1 046,661	1 026,301	1 043,051	1 014,586
Férel	416,318	475,415	480,65	515,0639342	Férel	493,994	553,828	574,474	574,334
Camoël	218,557	215,003	212,86	225,0031002	Camoël	224,759	222,294	229,931	242,044
	32 048,168	31 503,868	30 305,482	30 586,009		29 233,930	28 949,465	27 813,482	27 351,495

Tab. Évolution annuelle des tonnages OM par commune entre 2004 et 2011



	Ratio Kg/hab/an d'OM					Ratio Kg/hab/an d'OM			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	508	468	493	461	Batz-sur-Mer	415	443	380	403
Le Croisic	543	546	604	673	Le Croisic	619	596	525	527
Le Pouliguen	553	502	480	488	Le Pouliguen	482	475	498	453
La Baule	569	551	502	560	La Baule	533	488	474	481
Guérande	338	337	318	332	Guérande	321	316	308	285
La Turballe	471	458	453	494	La Turballe	470	449	447	433
Piriac-sur-Mer	717	621	533	600	Piriac-sur-Mer	535	529	500	442
Mesquer	474	641	737	505	Mesquer	537	680	515	615
Saint-Molf	283	288	288	316	Saint-Molf	341	304	356	315
Assérac	304	299	318	297	Assérac	319	345	340	311
Herbignac	282	278	239	255	Herbignac	255	264	257	269
Saint-Lyphard	280	267	225	245	Saint-Lyphard	221	217	208	212
Pérestin	764	690	664	655	Pérestin	589	566	564	543
Férel	165	190	192	199	Férel	191	209	207	199
Camoël	312	304	261	276	Camoël	276	270	277	275
	450	438	415	435	CAP	416	406	390	381

Tab. Évolution annuelle des tonnages OM par commune entre 2004 et 2011



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

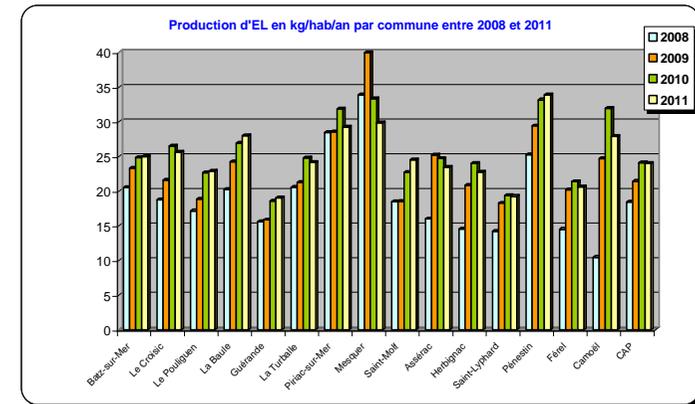
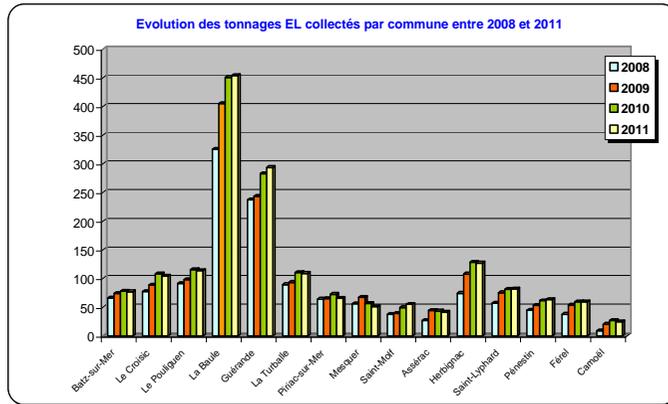


	Tonnages EL					Tonnages EL			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	61,613	58,655	53,520	58,090	Batz-sur-Mer	65,94	74,03	77,79	77,102
Le Croisic	63,121	69,042	73,810	76,160	Le Croisic	77,33	88,51	108,03	104,088
Le Pouliguen	89,366	84,478	86,450	93,660	Le Pouliguen	91,04	98,02	115,18	113,886
La Baule	213,936	206,086	268,330	315,950	La Baule	325,37	405,03	450,75	454,057
Guérande	204,249	215,396	227,010	229,870	Guérande	237,41	243,45	282,87	293,663
La Turballe	71,043	79,448	80,470	88,300	La Turballe	89,27	93,24	110,20	108,924
Piriac-sur-Mer	56,703	56,254	45,130	60,890	Piriac-sur-Mer	64,15	64,93	72,55	65,657
Mesquer	28,181	42,252	55,730	45,750	Mesquer	56,20	67,17	56,43	51,015
Saint-Molf	26,439	20,051	29,810	28,330	Saint-Molf	37,51	38,95	49,48	55,144
Assérac	20,074	26,669	29,160	30,454	Assérac	26,653	43,90	43,448	41,545
Herbignac	71,181	73,109	76,270	80,146	Herbignac	74,349	107,99	128,298	126,962
Saint-Lyphard	52,515	60,292	60,600	64,683	Saint-Lyphard	57,221	75,37	81,316	81,998
Pénestin	38,542	47,729	49,420	51,227	Pénestin	44,889	53,30	61,300	63,252
Férel	33,225	37,011	39,620	42,605	Férel	37,596	53,60	59,179	59,466
Camoël	11,210	11,108	10,690	11,977	Camoël	8,528	20,35	26,539	24,577
	1 041,398	1 087,580	1 186,020	1 278,092		1 293,457	1 527,83	1 723,364	1 721,335

Tab. Évolution annuelle des tonnages EL par commune entre 2004 et 2011

	Ratio Kg/hab/an d'EL					Ratio Kg/hab/an d'EL			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	19	17	16	18	Batz-sur-Mer	20	23	25	25
Le Croisic	13	13	16	18	Le Croisic	19	22	27	26
Le Pouliguen	17	15	16	18	Le Pouliguen	17	19	23	23
La Baule	13	12	16	20	La Baule	20	24	27	28
Guérande	13	14	14	15	Guérande	16	16	19	19
La Turballe	15	18	18	20	La Turballe	21	21	25	24
Piriac-sur-Mer	25	25	20	27	Piriac-sur-Mer	28	29	32	29
Mesquer	17	26	34	28	Mesquer	34	40	33	30
Saint-Molf	13	10	13	14	Saint-Molf	18	19	23	25
Assérac	12	17	18	18	Assérac	16	25	25	23
Herbignac	16	16	15	16	Herbignac	15	21	24	23
Saint-Lyphard	15	17	15	16	Saint-Lyphard	14	18	19	19
Pénestin	24	29	30	29	Pénestin	25	29	33	34
Férel	13	15	16	16	Férel	15	20	21	21
Camoël	16	16	13	15	Camoël	10	25	32	28
	15	15	16	18	CAP	18	21	24	24

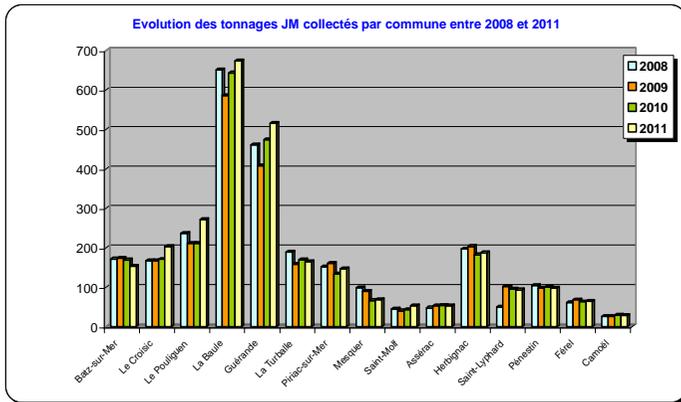
Tab. Évolution annuelle des tonnages EL par commune entre 2004 et 2011



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

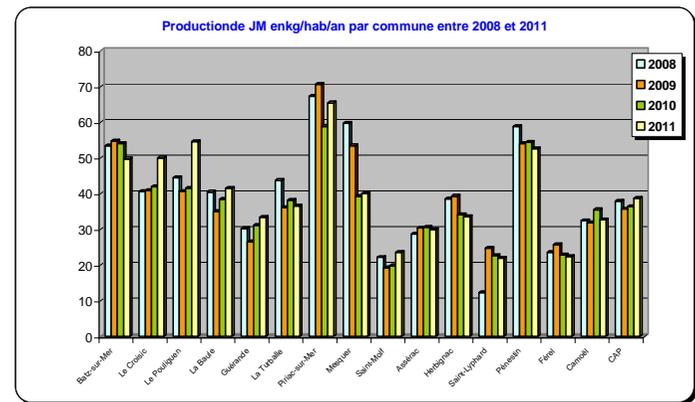
	Tonnages JM					Tonnages JM			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	158.430	164.617	168.050	180.270	Batz-sur-Mer	171.850	173.930	169.378	153.697
Le Croisic	150.470	140.953	135.100	163.540	Le Croisic	167.350	167.480	170.951	203.342
Le Pouliguen	213.080	209.180	229.800	250.360	Le Pouliguen	236.330	211.330	211.299	271.553
La Baule	525.690	595.976	720.040	746.740	La Baule	651.260	585.690	643.194	673.802
Guérande	376.080	365.175	384.790	417.310	Guérande	461.070	407.990	474.477	515.795
La Turballe	125.810	133.261	144.610	147.880	La Turballe	189.800	158.460	169.836	164.902
Piriac-sur-Mer	99.200	100.702	101.700	113.670	Piriac-sur-Mer	151.740	160.600	134.186	146.943
Mesquer	72.750	66.959	71.190	85.620	Mesquer	99.050	89.850	66.489	68.548
Saint-Molf	34.410	39.957	41.800	40.560	Saint-Molf	45.050	40.550	43.156	53.104
Assérac	37.430	44.013	49.830	49.883	Assérac	47.845	52.913	53.811	53.118
Herbignac	134.780	140.561	146.200	177.190	Herbignac	197.170	203.830	182.510	187.396
Saint-Lyphard	98.820	105.892	101.610	103.547	Saint-Lyphard	49.589	101.984	95.279	93.649
Pénestin	71.210	105.327	116.440	125.224	Pénestin	104.502	98.040	100.561	98.251
Férel	62.270	60.560	62.390	61.142	Férel	61.140	68.329	63.310	64.598
Camoël	20.640	20.528	24.620	23.333	Camoël	26.434	26.274	29.508	28.817
	2 181,070	2 293,661	2 498,170	2 686,270		2 660,179	2 547,250	2 607,944	2 777,515

Tab. Évolution annuelle des tonnages JM par commune entre 2004 et 2011



	Ratio Kg/hab/an de JM					Ratio Kg/hab/an de JM			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	49	48	51	56	Batz-sur-Mer	53	55	54	50
Le Croisic	30	27	29	40	Le Croisic	41	41	42	50
Le Pouliguen	39	37	42	47	Le Pouliguen	45	41	42	55
La Baule	31	35	42	46	La Baule	40	35	38	42
Guérande	24	23	24	27	Guérande	30	27	31	33
La Turballe	27	31	33	34	La Turballe	44	36	38	37
Piriac-sur-Mer	45	44	45	50	Piriac-sur-Mer	67	71	59	65
Mesquer	43	41	43	52	Mesquer	60	53	39	40
Saint-Molf	17	19	18	20	Saint-Molf	22	19	20	24
Assérac	23	28	31	30	Assérac	29	30	31	30
Herbignac	30	31	29	35	Herbignac	39	39	34	34
Saint-Lyphard	29	31	25	26	Saint-Lyphard	12	25	23	22
Pénestin	44	64	70	70	Pénestin	59	54	54	53
Férel	25	24	25	24	Férel	24	26	23	22
Camoël	29	29	30	29	Camoël	32	32	36	33
	31	32	34	38	CAP	38	36	36	39

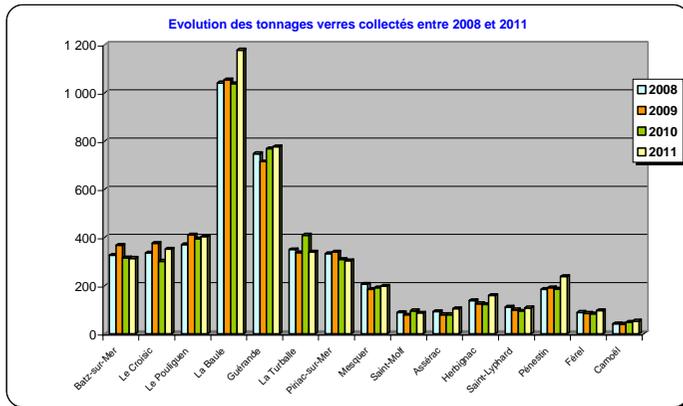
Tab. Évolution annuelle des tonnages JM par commune entre 2004 et 2011



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

	Tonnages Verre					Tonnages Verre			
	2004	2005	2006	2008		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	281,663	305,565	310,090	325,660	Batz-sur-Mer	325,660	367,960	314,940	313,740
Le Croisic	285,320	310,835	320,700	335,380	Le Croisic	335,380	375,320	301,737	351,451
Le Pouliguen	460,931	361,555	376,100	370,430	Le Pouliguen	370,430	410,070	394,198	403,944
La Baule	884,501	917,446	1 058,040	1 041,820	La Baule	1 041,820	1 054,930	1 038,851	1 177,846
Guérande	614,588	655,394	682,350	747,520	Guérande	747,520	714,400	768,758	776,925
La Turballe	279,859	301,101	323,860	349,610	La Turballe	349,610	337,210	409,357	339,376
Piriac-sur-Mer	319,410	330,980	235,230	332,910	Piriac-sur-Mer	332,910	339,290	308,727	303,204
Mesquer	185,696	195,228	193,790	205,820	Mesquer	205,820	184,740	191,221	197,454
Saint-Molf	71,752	80,971	74,370	87,860	Saint-Molf	87,860	78,050	95,648	86,183
Assérac	114,175	112,377	110,401	92,318	Assérac	92,318	79,280	79,476	103,906
Herbignac	315,028	327,655	356,573	137,486	Herbignac	137,486	125,260	122,112	159,242
Saint-Lyphard	237,678	248,576	280,827	110,534	Saint-Lyphard	110,534	99,140	94,167	107,254
Pérestin	113,194	118,342	116,170	184,821	Pérestin	184,821	190,840	185,953	238,398
Férel	174,375	179,387	174,646	88,976	Férel	88,976	84,670	82,399	95,849
Camoël	48,449	50,653	56,793	41,642	Camoël	41,642	39,940	48,084	52,474
	4 386,620	4 496,065	4 669,940	4 452,786		4 452,786	4 481,100	4 435,627	4 707,247

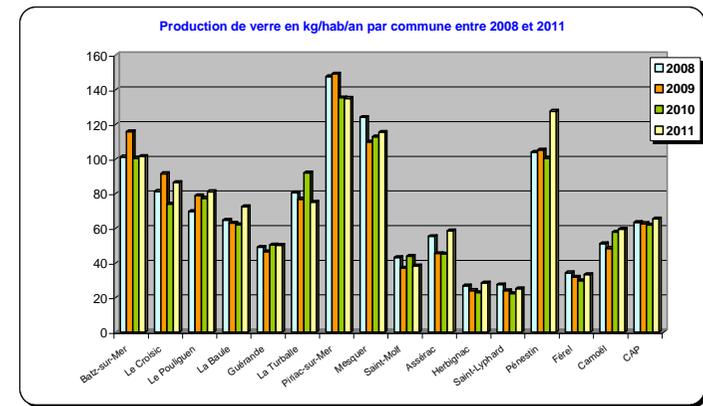
Tab. Évolution annuelle des tonnages verre par commune entre 2004 et 2011



	Ratio Kg/hab/an de verre					Ratio Kg/hab/an de verre			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	88	90	94	100	Batz-sur-Mer	101	116	101	102
Le Croisic	57	61	69	81	Le Croisic	81	92	74	86
Le Pouliguen	85	64	69	68	Le Pouliguen	70	79	77	81
La Baule	52	54	61	66	La Baule	65	63	62	73
Guérande	40	42	43	46	Guérande	49	47	50	50
La Turballe	60	69	73	78	La Turballe	81	77	92	75
Piriac-sur-Mer	144	145	104	124	Piriac-sur-Mer	148	149	135	135
Mesquer	110	120	118	121	Mesquer	124	110	113	115
Saint-Molf	35	39	33	35	Saint-Molf	43	37	44	38
Assérac				47	Assérac	55	46	45	59
Herbignac				22	Herbignac	27	24	23	29
Saint-Lyphard				25	Saint-Lyphard	27	24	22	25
Pérestin				102	Pérestin	104	105	101	128
Férel				30	Férel	34	32	30	33
Camoël				43	Camoël	51	48	58	60
	62	63	64	61	CAP	63	63	62	66

Tab. Évolution annuelle des tonnages verre par commune entre 2004 et 2011

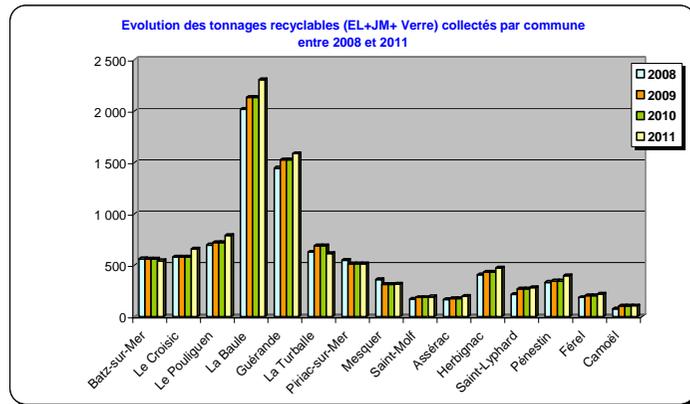
Ratio moyen des 6 communes entre 2004 et 2006 (affecté à Assérac ci-dessous)



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

	Tonnages EL, JM et Verre					Tonnages EL, JM et Verre			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	501,706	528,837	531,660	560,970	Batz-sur-Mer	563,450	562,105	562,105	544,540
Le Croisic	498,911	520,830	529,610	572,970	Le Croisic	580,060	580,719	580,719	658,882
Le Pouliguen	763,377	655,213	692,350	705,800	Le Pouliguen	697,800	720,681	720,681	789,383
La Baule	1 624,127	1 719,508	2 046,410	2 126,780	La Baule	2 018,450	2 132,793	2 132,793	2 305,705
Guérande	1 194,917	1 235,965	1 294,150	1 344,710	Guérande	1 446,000	1 526,110	1 526,110	1 586,382
La Turballe	476,712	513,810	548,940	573,770	La Turballe	628,680	689,390	689,390	613,203
Piriac-sur-Mer	475,313	487,936	382,060	454,050	Piriac-sur-Mer	548,800	515,468	515,468	515,804
Mesquer	286,627	304,439	320,710	332,170	Mesquer	361,070	314,140	314,140	317,017
Saint-Molf	132,601	140,979	145,980	140,820	Saint-Molf	170,420	188,281	188,281	194,431
Assérac	171,679	183,059	189,391	159,316	Assérac	166,815	176,735	176,735	198,568
Herbignac	520,989	541,325	579,043	370,721	Herbignac	409,006	432,919	432,919	473,600
Saint-Lyphard	389,013	414,760	443,037	270,424	Saint-Lyphard	217,344	270,761	270,761	282,901
Pérestin	222,946	271,398	282,030	357,160	Pérestin	334,211	347,814	347,814	399,901
Férel	269,870	276,958	276,656	180,618	Férel	187,712	204,888	204,888	219,914
Camoël	80,299	82,289	92,103	70,459	Camoël	76,604	104,130	104,130	105,867
	7 609,088	7 877,306	8 354,130	8 220,738		8 406,422	8 766,936	8 766,936	9 206,097

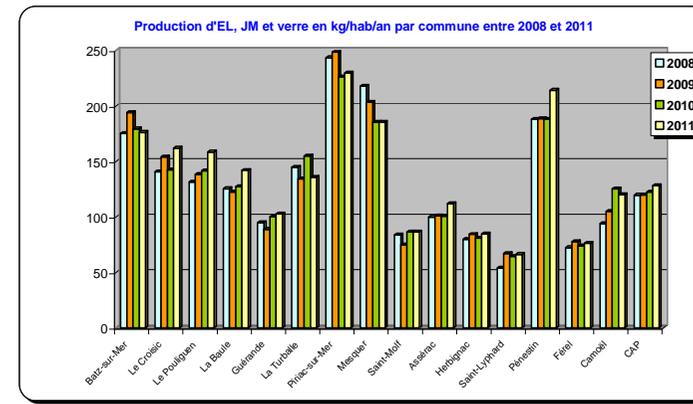
Tab. Évolution annuelle des tonnages sélectifs par commune entre 2004 et 2011



	Ratio Kg/hab/an d'EL, JM et verre					Ratio Kg/hab/an d'EL, JM et verre			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	156	155	162	174	Batz-sur-Mer	175	194	179	176
Le Croisic	100	102	114	139	Le Croisic	141	154	143	162
Le Pouliguen	141	117	126	133	Le Pouliguen	131	138	142	159
La Baule	95	100	119	132	La Baule	125	122	127	142
Guérande	77	78	81	88	Guérande	95	89	100	103
La Turballe	103	118	125	132	La Turballe	145	134	155	136
Piriac-sur-Mer	214	213	170	201	Piriac-sur-Mer	243	248	226	230
Mesquer	169	187	195	200	Mesquer	218	203	185	185
Saint-Molf	65	68	64	69	Saint-Molf	84	75	86	86
Assérac	104	117	120	96	Assérac	100	101	101	112
Herbignac	114	118	113	72	Herbignac	80	84	81	85
Saint-Lyphard	113	120	110	67	Saint-Lyphard	54	67	64	66
Pérestin	136	164	169	201	Pérestin	188	189	188	214
Férel	107	111	110	70	Férel	72	78	74	76
Camoël	115	116	113	86	Camoël	94	105	125	120
	107	110	114	117	CAP	120	120	122	128

Tab. Évolution annuelle des tonnages sélectifs par commune entre 2004 et 2009

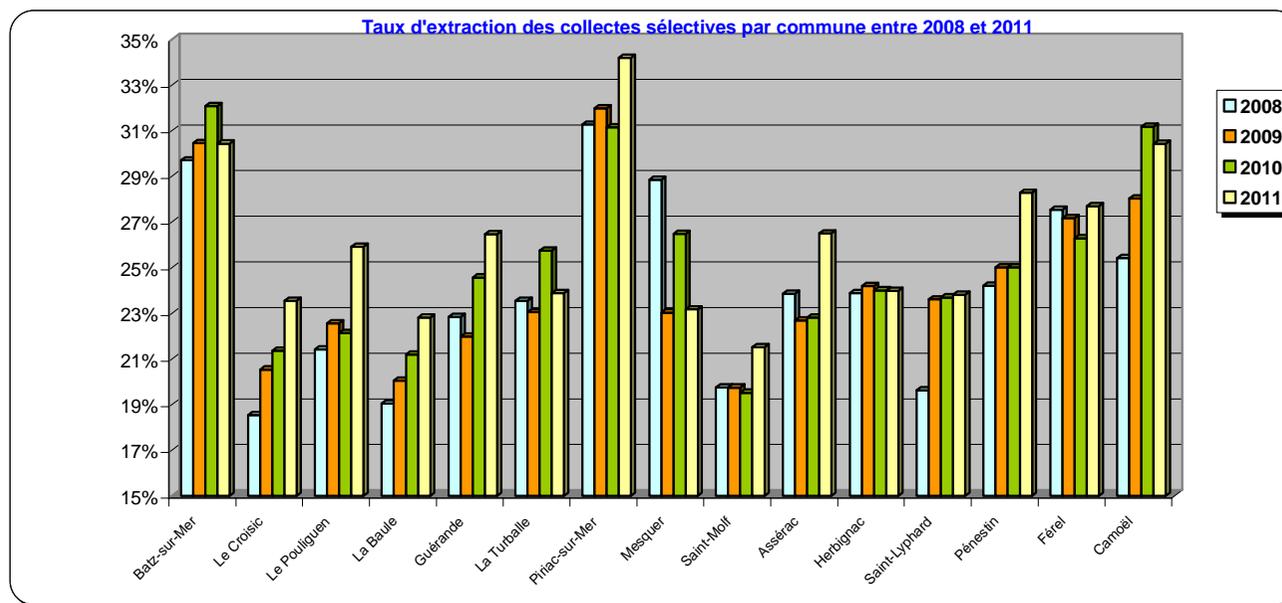
Ratio moyen sur





	Taux d'extraction des CS sur les OM					Taux d'extraction des CS sur les OM			
	2004	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
Batz-sur-Mer	23,56%	24,96%	24,70%	27,44%	Batz-sur-Mer	29,70%	30,45%	32,07%	30,43%
Le Croisic	15,53%	15,69%	15,88%	17,12%	Le Croisic	18,54%	20,53%	21,35%	23,54%
Le Pouliguen	20,36%	18,87%	20,81%	21,41%	Le Pouliguen	21,41%	22,56%	22,13%	25,91%
La Baule	14,37%	15,42%	19,13%	19,10%	La Baule	19,04%	20,04%	21,19%	22,81%
Guérande	18,54%	18,87%	20,26%	21,00%	Guérande	22,85%	21,98%	24,56%	26,46%
La Turballe	17,89%	20,52%	21,56%	21,10%	La Turballe	23,55%	23,04%	25,74%	23,88%
Piriac-sur-Mer	22,95%	25,59%	24,12%	25,14%	Piriac-sur-Mer	31,26%	31,98%	31,14%	34,19%
Mesquer	26,33%	22,55%	20,95%	28,40%	Mesquer	28,85%	23,02%	26,48%	23,17%
Saint-Molf	18,73%	19,01%	18,16%	17,98%	Saint-Molf	19,75%	19,74%	19,52%	21,51%
Assérac	25,47%	28,09%	27,31%	24,32%	Assérac	23,85%	22,68%	22,81%	26,50%
Herbignac	28,88%	29,89%	32,14%	22,09%	Herbignac	23,88%	24,19%	24,00%	23,98%
Saint-Lyphard	28,77%	30,93%	32,83%	21,49%	Saint-Lyphard	19,62%	23,61%	23,69%	23,80%
Péneslin	15,14%	19,23%	20,31%	23,47%	Péneslin	24,20%	25,00%	25,01%	28,27%
Férel	39,33%	36,81%	36,53%	25,96%	Férel	27,54%	27,17%	26,29%	27,69%
Camoël	26,87%	27,68%	30,20%	23,85%	Camoël	25,42%	28,03%	31,17%	30,43%
					CAP Atlantique				25,18%

Tab. Évolution annuelle du taux d'extraction des collectes sélectives par commune entre 2004 et 2011



ANNEXE 4

Liste des marchés liés à l'activité déchets

SERVICE DECHETS : MARCHES EN COURS

N° du marché	Titulaire du marché	Objet du marché	MONTANT T.T.C.	Imputation Budgétaire	Durée
2008.02 AOO	GEVAL	Tri + Conditionnement des E.L. Transport des E.L. + J.M.	826 497,12 €	compte 611	TF = 38 mois TC = 2 x 1 an
2008.03 AOO	GRANDJOUAN SACO	Collecte O.M + E.L en P.A.P : communes de Le Pouliguen Batz, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac, Mesquer, St-Molf	7 878 320,74 €	compte 611	TF = 5 ans TC = 2 x 1 an
2008.07 AOO	SAS HERBIDIS	Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	TF = 1 an TC = 3 x 1 an
2008.07 bis AOO	SAS GUERANDIS	Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	TF = 1 an TC = 3 x 1 an
2008.31 MPA	TERRE-NET	Location Full Service Optimal d'un compacteur CATERPILLAR 816 F	245 778,00 €	compte 611	5 ans
2009.01 AOO	CONTENUR	Fourniture de bacs pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers	95 680 € mini 382 720 € maxi	compte 2188	4 ans
2009.03 AOO	BIHR ENVIRONNEMENT	Fourniture de conteneurs semi-enterrés des PAV	71 760 € mini 239 200 € maxi	compte 21578	3 ans
2009.04 MPA	BIHR ENVIRONNEMENT	Fourniture de conteneurs semi-enterrés des PAV	11 960 € mini / AN 47 840 € maxi / AN	compte 21578	TF = 2 ans TC = 2 x 1 an
09S0001 AOO	GRANDJOUAN / SECHE	Transport et élimination des déchets ménagers et assimilés non valorisables	20 296 343,20 €	compte 611	TF = 4 ans TC = 2 x 1 an
09S0015	TERRALYS	Traitement et valorisation des déchets végétaux	1 346 088,39 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 1 x 1 an
09S0019	PTL	Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers (EL, JM)	239 200 € mini 478 400 € maxi	compte 611	4 ans
09S0034	GRANDJOUAN SACO	Collecte des PAV (OM, JM, EL, Verre) sur les communes de Batz, Guérande, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, La Turballe, Piriac, Mesquer et St-Molf	2 582 074,52 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
09S0036	SDMTP	Location pelle sur chenilles	125 981,86 €	compte 611	TF = 5 ans
10S0007	TEMACO	Conteneurs enterrés des PAV	293 020 € mini	compte 21578	TF = 4 ans
10S0017	GRANDJOUAN SACO	Exploitation de la station de transfert des déchets à Guérande	1 669 300,13 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 110003	SAUR	Collecte déchets restaurants de plage ville de La Baule	177 172,32 €	compte 611	TF = 1 an TC = 2 x 1 an
MPA 1100010	ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST	Traitement des lixiviats du CET de Keraline	195 866,02 €	compte 611	TF = 7 mois TC = 7 mois
1100015	COVED	LOT 1 : Exploitation déchetteries de Guérande, La Baule, Batz et le Croisic Gestion bas de quai déchetterie de Piriac	4 757 522,50 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
	TRIADIS	LOT 2 : Collecte et traitement déchets dangereux des ménages déchetteries de Piriac, Pénestin et Herbignac	592 498,55 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
	CHARIER DV	LOT 3 : Exploitation des bas de quai des filières non imposées	3 879 333,15 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 1100023	QUADRIA	Fourniture de composteurs	215 280 € maxi	compte 2188	TF = 2 ans
MPA 110028	TEMACO	Fourniture de conteneurs aériens	200 450 € maxi	compte 21578	TF = 4 ans
MPA 110035	TAPIERO	Fourniture de sacs végétaux	190 000 € maxi	compte 21578	TF = 2 ans TC = 2 x 1 an
MPA 110036	MABO	Gerbage déchets verts	36 925,50 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
MPA 110038	GRANDJOUAN SACO	Collecte des encombrants	137 886,89 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an